



CADRE DE PROGRAMMATION PAYS 2013-2015
BURKINA FASO

Août 2013

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	5
RESUME EXECUTIF	7
I. INTRODUCTION.....	9
II. ANALYSE DE LA SITUATION.....	11
II.1. CONTEXTE NATIONAL	11
II.2. SITUATION ET PERSPECTIVES DU SECTEUR RURAL	11
II.2.1. SITUATION EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE.....	12
II.2.2. SITUATION EN MATIERE D'AGRICULTURE	13
II.2.3. POTENTIALITES ET CONTRAINTES DU SECTEUR RURAL.....	14
II.2.4. LES DEFIS ET LES PERSPECTIVES.	15
II.3. POLITIQUES, STRATEGIES, PROGRAMMES ET LOIS LES PLUS PERTINENTS ET LES PRIORITES NATIONALES CORRELEES.	16
II.3.1. Politiques et programmes au niveau macroéconomique.....	16
II.3.2. Politiques sectorielles	16
II.3.3. PRIORITES CORRELEES.....	18
II.3.4. ANALYSE SYNTHETIQUE DU SYSTEME DE GOUVERNANCE ET DES PARTIES PRENANTES NATIONALES CONCERNEES.	18
III. AVANTAGES COMPARATIFS DE LA FAO	20
III.1. PRINCIPALES INTERVENTIONS DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS ŒUVRANT DANS LE SECTEUR RURAL.	20
III.2. INTERVENTIONS ET ANALYSE DES AVANTAGES COMPARATIFS DE LA FAO AU BURKINA FASO. 22	
III.2.1. PRINCIPALES REALISATIONS DE LA FAO AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES (2008-2012)	22
III.2.2. LEÇONS TIREES DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE	23
III.2.3. AVANTAGES COMPARATIFS DE LA FAO	23
IV. DOMAINES PRIORITAIRES DE LA FAO AU BURKINA FASO	24
IV.1. DOMAINE PRIORITAIRE 1 : AMELIORATION DE LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES ET DES MENAGES RURAUX VULNERABLES A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	25
IV.2. DOMAINE PRIORITAIRE 2 : AMELIORATION DES REVENUS DES POPULATIONS RURALES A TRAVERS L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITE DES SYSTEMES AGRO-SYLVO-PASTORALES ET HALIEUTIQUES.	25
IV.3. DOMAINE PRIORITAIRE 3. AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE.....	26
IV.4. QUESTIONS TRANSVERSALES	26
V. PROGRAMMATION AXEE SUR LES RESULTATS.	27
V.1. EFFETS ET PRODUITS DU CPP	27

V.1.1. DOMAINE PRIORITAIRE 1. Amélioration de la résilience des communautés et des ménages ruraux vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle	27
V.1.2. DOMAINE PRIORITAIRE 2 : AMELIORATION DES REVENUS DES POPULATIONS RURALES A TRAVERS L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITE DES SYSTEMES AGRO-SYLVO-PASTORALES ET HALIEUTIQUES ..	29
V.1.3. DOMAINE PRIORITAIRE 3. AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	30
V.2. ESTIMATION DES COUTS ET MOBILISATION DES RESSOURCES	32
V.2.1 ESTIMATIONS DES COUTS	32
V.2.2 MOBILISATION DES RESSOURCES	32
VI. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI ET EVALUATION	33
VI.1. MISE EN ŒUVRE	33
VI.2. SUIVI ET EVALUATION	33
ANNEXES.....	35
ANNEXE 1 : MATRICE DES PRIORITE	36
ANNEXE 3A : MATRICE DES RESULTATS DU CPP BURKINA FASO (PARTIE B).....	39
ANNEXE 4. EXAMEN DES ANTECEDENTS DE LA FAO DANS LE PAYS, NOTAMMENT ACTIVITES PASSEES ET EN COURS.....	42
Annexe 4.2. Projets Urgences et Réhabilitation en cours en 2013	44
Annexe 4.3: Financement existant par priorité.....	47
Annexe 4.4: Financement acquis par priorité et par effet.....	50
ANNEXE 5: PLAN DU SUIVI-EVALUATION	51
ANNEXE 6: EXAMEN DES PROGRAMMES, DES LOIS ET DES POLITIQUES LES PLUS IMPORTANTS DANS LES DOMAINES RELEVANT DU MANDAT DE LA FAO	54
ANNEXE 7 : BIBLIOGRAPHIE	60

SIGLES ET ABREVIATION

BAD	Banque Africaine de Développement
BA	: Banque Mondiale
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CES/DRS	: Conservation des Eaux et Sols/Défense et Restauration des Sols
CNSF	: Centre National des Semences Forestières
CPF	: Confédération Paysanne du Faso
CPP	: Cadre de Programmation Pays
CRA	: Chambre Régional d’Agriculture
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
DEP	: Direction des Etudes et de la Planification
DGPER	: Direction Générale de la Promotion de l’Economie Rurale
ECOWAP	: Politique Agricole de la CEDAO
EDS/BF	Enquête Démographique et de Santé
EI	: Evaluation Externe Indépendante
EICVM	Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages
ERCU	Emergency/Réhabilitation and Coordination Unit/Unité de Coordination des Opérations d’Urgence et de Réhabilitation
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
GDT	: Gestion Durable des Terres
GIPD	: Gestion Intégrée des Prédateurs et Déprédateurs
INERA	: Institut de l’Environnement et Recherches Agricoles
IRSAT	: Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies
JICA	: Agence Japonaise de Coopération Internationale
MAH	: Ministère de l’Agriculture et de l’Hydraulique
MECV	: Ministère de l’Environnement et du Cadre de Vie
MEDD	: Ministère de l’Environnement et du Développement Durable
MRA	: Ministère des Ressources Animales
MRSI	: Ministère de la Recherche Scientifique et de l’Innovation
NEPAD	: Nouveau Partenariat Economique Pour le Développement de l’Afrique
NMTPF	: Cadre National de Programmation à Moyen terme
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OP	: Organisation Paysanne
PADER/GK	: Programme d’Appui au Développement Rural dans la Gnagna et du Kouritenga
PAFASP	: Programme d’Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales
PAM	: Programme Alimentaire Mondiale
PAPISE	: Plan d’Action d’Investissement du Secteur de L’Elevage
PAP-PNRST	: Politique Nationale de la Recherche scientifique et technologique
PAPSA	: Programme d’Appui à la Productivité et à la Sécurité Alimentaire
PASE	: Projet d’accès au Service Energétique
PASF	: Programme d’Appui au sous-secteur Forestier
PDA	: Programme d’Action Environnement et Cadre de Vie

PDDAA	: Programme Détaillé pour le Développement Agricole en Afrique
PDRD	: Programme de Développement Rural Décentralisé
PDRDP/BK	: Projet de Développement Rural Décentralisé et Participatif Bazèga/Kadiogo
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PICOFA	: Programme d'Investissement Communautaire en Fertilité Agricole
PIGEPE	: Projet d'Irrigation et de Gestion de l'Eau a Petite Echelle
PN-AEPA	: Programme National Eau Potable et Assainissement
PNGT	: Programme National de Gestion des Terroirs
PNIA	: Programme National d'Investissement Agricole
PNSFMR	: Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural
PNSR	: Programme National du Secteur Rural
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPAAO/WAAP	: Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
PROFIL	: Projet d'Appui aux Filières Agricoles
PROSDRP	: Programme Sectoriel du Développement Rural Productif
PSA/RTD	: Projet de Sécurité Alimentaire par la Récupération des Terres Dégradées
PSRSA	: Programme Spécial Régional de Sécurité Alimentaire
PTF	: Partenaire Technique et Financier
PTP	: Plan de Travail Pays
RFA	: République Fédérale d'Allemagne
RGA	: Recensement Général de l'Agriculture
ROPPA	: Réseau des organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest
SAP	: Stratégie d'Appui-Pays
SCADD	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SDR	: Stratégie de Développement Rural
SE/CNSA	: Secrétariat Exécutif/ Conseil National de la Sécurité Alimentaire
SMART	Specific Measurable Accepted Realistic Time bound
SNU	: Système des Nations Unies
SNVACA	: Système National de Vulgarisation d'Appui-Conseil Agricole
SNVTII	: Stratégie Nationale de Valorisation des Technologies, des Inventions et Innovations
SONAGESS	: Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité
SP/CONASUR	: Secrétariat Permanent pour la Coordination Nationale des Secours d'Urgence
SP/CONEDD	: Secrétariat Permanent du Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable
SP/CPSA	: Secrétariat Permanent de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
UEMOA/PAU	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine/ Programme Agricole de l'Union
UNDAF	: United Nations Development Assistance Framework/ Plan Cadre des nations Unies pour l'Assistance au développement
UNICEF	: Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	: Agence Internationale américaine pour le Développement

PREAMBULE

Le secteur rural demeure la base du développement socio-économique du Burkina Faso. Conscient de l'importance que revêt ce secteur, le Gouvernement a entrepris depuis de nombreuses années une série d'efforts visant à lever les principales contraintes qui entravent le développement de ce secteur, mais surtout qui permettraient (i) d'accroître la production agricole en vue d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, (ii) de gérer durablement les ressources naturelles et (iii) d'assurer le bien-être des populations.

C'est dans ce sens que le gouvernement a adopté en octobre 2012, le Programme National du Secteur Rural (PNSR). Le PNSR a été élaboré à travers un long processus participatif impliquant à la fois le Gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers, et les divers acteurs nationaux.

Conçu pour la période 2011-2015, il s'inscrit dans une vision commune du Gouvernement et des différents acteurs du secteur rural, de relever les défis actuels et de répondre aux engagements pris par le Burkina Faso aux plans international et sous régional pour une plus grande performance des politiques de développement agricole.

Le PNSR se veut l'outil d'opérationnalisation pour le secteur rural, des objectifs de la stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD 2011-2015), cadre de référence actuel dont l'objectif est de *«réaliser une croissance économique forte (10 % par an), soutenue et de qualité, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des revenus, la qualité de vie de la population et soucieuse du respect du principe de développement durable»*.

L'objectif du PNSR est de *«contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte, et à la réduction de la pauvreté »*

C'est dans la dynamique de mise en œuvre du PNSR, que le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) à travers son Bureau de Représentation au Burkina Faso, ont convenu d'élaborer le présent plan cadre de coopération, intitulé « Cadre de Programmation pays (CPP) 2013-2015 ».

Fruit d'une large consultation entre la FAO et l'ensemble des acteurs pour le développement du secteur rural, ce plan cadre de gestion stratégique 2013-2015 de la FAO, cible les grandes priorités de développement socio-économique dans les secteurs clés de l'agriculture, de la production animale et des ressources halieutiques, de la gestion durable des ressources forestières (faune, flore, eaux), de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Le CPP est un outil de pilotage stratégique de la coopération entre le Gouvernement et la FAO, et représente le cadre de l'appui que la FAO entend mobiliser pour accompagner les efforts du Gouvernement dans les trois domaines prioritaires suivants :

- i) Amélioration de la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle,
- ii) Amélioration des revenus des populations rurales et,
- iii) Amélioration de la gouvernance dans le secteur rural.

Le présent CPP est aligné sur le PNSR, les Objectifs stratégiques de la FAO et sur le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement 2011-2015 (UNDAF).

Le coût global du CPP est estimé à **81, 126 millions USD** dont **41, 672 millions USD** acquis et **39, 454 millions USD** à mobiliser conjointement par le Gouvernement et la FAO.

Les résultats attendus de la mise en œuvre des domaines prioritaires du CPP vont contribuer, nous en sommes sûrs, à l'amélioration des conditions de vie des populations burkinabè, notamment les petits producteurs, les populations vulnérables, les jeunes et les femmes et constituer les bases d'un développement agricole soutenu et performant.

Pour l'Organisation des Nations Unies
pour l'Alimentation et l'Agriculture

Pour le Gouvernement
du Burkina Faso,

Le Représentant de la FAO,

Le Ministre de
l'Agriculture et de la
Sécurité Alimentaire,

Mr. François RASOLO

Mr. Mahama ZOUNGRANA

RESUME EXECUTIF

1. La FAO est présente au Burkina Faso depuis 1961 et travaille pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. De 1961 à nos jours, l'assistance technique de la FAO au Burkina Faso a porté principalement sur (i) l'appui institutionnel à travers l'élaboration de stratégies et politiques nationales, le renforcement des capacités nationales, (ii) la mise à disposition d'informations techniques et scientifiques, (iii) la mise en œuvre de projets de coopération technique par une phase préliminaire de recherche/développement suivie d'une phase de promotion des résultats, (iv) l'appui à la mobilisation des initiatives et des ressources nationales et internationales et à l'élaboration de projets d'investissement.
2. L'élaboration du Cadre de Programmation Pays (CPP) intervient à un moment où le pays a déjà adopté d'importants documents de référence, notamment la Stratégie de Croissance Accélérée et pour le Développement Durable (SCADD), et le Programme National du Secteur Rural (PNSR). Le cycle de programmation retenu pour le Cadre de Programmation Pays est ainsi aligné sur le cycle de programmation national (2011-2015), le processus de programmation du Système des Nations Unies (SNU) visant l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (UNDAF 2011-2015) et se conforme au mandat et Cadre Stratégique de la FAO.
3. Le processus d'élaboration du Cadre de Programmation Pays a suivi une démarche participative sur la base d'une large consultation entre le Gouvernement, la FAO, le Système des Nations Unies, les Partenaires Techniques (PTF) du secteur de l'agriculture et du développement rural et les Organisations de la Société Civile (OSC). Le Secrétariat Permanent de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA) a assuré le leadership en tant que Point Focal du Gouvernement.
4. Trois domaines prioritaires d'intervention ont été retenus pour le Cadre de Programmation Pays à la suite des différentes consultations avec le Gouvernement et les autres parties prenantes, sur la base des problèmes et des défis relevés dans l'analyse de situation, les priorités nationales telles que définies dans le Programme National du Secteur Rural (PNSR), les interventions des autres partenaires et les avantages comparatifs de la FAO dans le pays.

- Domaine prioritaire 1 : Amélioration de la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle

Le Burkina Faso est confronté à des risques multiples parmi lesquels on peut retenir : la sécheresse, les inondations, les attaques acridiennes et d'oiseaux, les épidémies, les infestations et les maladies des plantes, la grippe aviaire, l'augmentation des prix des facteurs/moyens de production, l'augmentation des prix des produits alimentaires, etc.

Les effets de ces risques se traduisent par une perte des moyens de subsistance, une dégradation accrue des ressources naturelles et une aggravation de la sous-alimentation et de la malnutrition chez les femmes et les enfants.

Pour éviter et minimiser les effets de ces risques, le CPP entend faire du renforcement de la résilience des populations vulnérables, un des domaines prioritaires de ses actions. Il s'agira d'appuyer les populations à préserver durablement les ressources naturelles et leurs moyens de subsistance à anticiper les risques et à surmonter les crises alimentaires et nutritionnelles.

- **Domaine prioritaire 2 : Amélioration des revenus des populations rurales à travers l'augmentation de la productivité des systèmes agro-sylvo-pastoraux et halieutiques**

L'amélioration de la production et de la productivité doit être soutenue et renforcée par une amélioration de l'accès aux intrants et aux services de transformation et de commercialisation des produits. L'objectif du domaine prioritaire est de promouvoir la liaison « production-marché » dans l'optique d'améliorer les revenus des acteurs des filières agricoles de 5% à l'horizon 2015 comme indiqué dans le PNSR.

Pour la période 2013-2015, le CPP se propose de contribuer à la consolidation et à l'extension de l'utilisation des bonnes pratiques capitalisées et autres innovations à une échelle suffisante permettant d'accroître significativement les productions et les revenus des agriculteurs, pasteurs, pêcheurs et utilisateurs des ressources forestières.

Sa mise en œuvre permettra, en lien avec la stratégie nationale de promotion des exportations et la mise en place des pôles de croissance régionaux, de créer les conditions de développement des entreprises agricoles, de promouvoir les relations entre entrepreneurs et producteurs organisés, de stimuler la transformation des produits et de relever le niveau de commercialisation des productions agricoles dans le respect des normes de qualité.

- **Domaine prioritaire 3 : Amélioration de la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle**

L'amélioration de la résilience des communautés et des ménages ruraux vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et l'amélioration des revenus des populations rurales impliquent le renforcement des capacités des institutions nationales en charge du secteur pour l'analyse des politiques et stratégies, la formulation des projets et programmes, un fonctionnement effectif des systèmes de planification, de programmation et de suivi évaluation, le renforcement des capacités des acteurs pour leur permettre de contribuer efficacement à l'accroissement de la production et de la productivité agricole, la bonne gouvernance environnementale et l'amélioration de l'environnement des affaires.

5. Le coût indicatif du Cadre de Programmation Pays de la FAO pour le Burkina Faso pour la période 2013-2015 est estimé à 91, 126 millions USD. Les ressources déjà mobilisés au niveau des projets nationaux à travers le programme de coopération technique, le programme de coopération avec les gouvernements et le programme des urgences et réhabilitation s'élève à 41, 672 millions de USD. Le gap actuel qui s'élève à 49, 454 millions de USD sera couvert à travers la mobilisation des ressources auprès du programme de coopération technique et le programme de coopération avec les gouvernements et des autres partenaires. La mobilisation des ressources financières en faveur du Cadre de Programmation Pays s'intégrera dans le plan de financement du PNSR adopté par le Gouvernement. Le PNSR est un cadre unique de programmation mais aussi de mobilisation des ressources pour le financement du secteur rural.
6. La mise en œuvre du Cadre de Programmation Pays de la FAO au Burkina Faso va s'appuyer sur les organes de pilotage et de coordination du PNSR déjà existants. Dans ce cadre, le Gouvernement et la FAO veilleront à aligner les actions du Cadre de Programmation Pays de la FAO sur les priorités nationales d'une part, et d'autre part, à créer et consolider les synergies et complémentarités avec les partenaires au développement, notamment avec les autres agences du Système des Nations Unies.

I. INTRODUCTION

La FAO est présente au Burkina Faso depuis 1961 et travaille pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. De 1961 à nos jours, l'assistance technique de la FAO au Burkina Faso a porté principalement sur : (i) l'appui institutionnel à travers l'élaboration de stratégies et politiques nationales et le renforcement des capacités nationales, (ii) la mise à disposition d'informations techniques et scientifiques, (iii) la mise en œuvre de projets de coopération technique par une phase préliminaire de recherche/développement suivie d'une phase de promotion des résultats, (iv) l'appui à la mobilisation des initiatives et des ressources nationales et internationales et à l'élaboration de projets d'investissement.

En l'absence d'un cadre programmatique, c'est essentiellement à travers le dialogue de politique permanent que le Représentant de la FAO entretient avec le Gouvernement, ainsi qu'avec les pays et institutions partenaires du Burkina Faso, qu'il a été permis de convenir des questions prioritaires à considérer, conformément aux objectifs poursuivis à travers la SCADD, la SDR, le PNSR, le Plan d'action du Sommet Mondial de l'Alimentation, l'UNDAF et les OMD.

Concernant particulièrement le Système des Nations Unies, c'est autour de la vision de développement durable de la SCADD que son cadre de coopération (UNDAF) couvrant la période 2011-2015 a été élaboré à travers un processus participatif. Il met un accent fort sur la croissance économique accélérée et pro pauvre, la qualité du capital humain, la gouvernance politique, administrative et économique et plus respectueuse des droits humains et de l'égalité de genre. La participation de la FAO à l'UNDAF porte particulièrement sur l'Effet 1 : « La croissance économique accélérée est durable et pro pauvre », avec une contribution au niveau de ses deux autres Effets.

La FAO apporte ainsi une réponse adaptée aux problèmes de développement rural du pays à travers son Programme régulier. En plus du Programme régulier, elle a mis en place à partir de 2007 au sein de la Représentation au Burkina Faso, une Unité de Coordination des Opérations d'Urgence et de Réhabilitation (ERCU), afin d'apporter, non seulement un appui spécifique et immédiat aux ménages vulnérables victimes de divers chocs (tels que les aléas climatiques entraînant de mauvaises productions agro-sylvo-pastorales avec leurs conséquences sur la sécurité alimentaire et la malnutrition), mais aussi de renforcer leurs capacités à prévenir et anticiper les désastres et crises, et à faire face à celles qui affectent la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture d'une manière opportune et durable.

Suite à la réforme de la FAO initiée en 2006 et à sa mission d'Évaluation Externe Indépendante (EEI) réalisée en 2007, un élément nouveau a été introduit au niveau de l'action des bureaux de représentation de la FAO dans les pays. Il s'agit de l'élaboration d'un Cadre de Programmation Pays (CPP) ou Country Programming Framework (CPF). Le CPP constitue une étape majeure du passage d'une approche axée sur les projets ad hoc régie par la demande, à une approche axée sur les résultats régie par les besoins à long terme.

L'élaboration du CPP au Burkina, intervient à un moment où le pays a déjà adopté d'importants documents de référence ci-dessus mentionnés. De ce fait, le CPP prend en compte tous les instruments d'orientation stratégique et de référence dans le secteur rural adoptés par le Gouvernement.

Le cycle de programmation retenu pour le CPP est aligné sur le cycle de programmation nationale (2011-2015), celui du SNU (UNDAF 2011-2015). Il est en outre aligné sur les objectifs stratégiques de la FAO et l'UNDAF.

Le processus d'élaboration a suivi une démarche participative sur la base d'une large consultation entre la FAO, le Gouvernement, le Système des Nations Unies (SNU), les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du secteur rural et les Organisations de la Société Civile (OSC).

Le dispositif retenu pour l'élaboration du CPP repose sur :

- une structure nationale Point Focal : le Secrétariat Permanent de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA), qui assure le leadership du Gouvernement ;
- un noyau restreint au sein du SP/CPSA chargé de la coordination et de la supervision de l'ensemble des activités relatives à l'élaboration du CPP en rapport avec le bureau de la FAO et le consultant principal.
- une équipe de trois consultants nationaux
- un comité de suivi composé du SP/CPSA, des Directeurs des Etudes et de la Planification des quatre ministères en charge du secteur agricole, d'un représentant du ministère en charge de l'économie et des finances et le Représentant de la FAO.
- un Comité de pilotage composé des représentants de chacun des départements ministériels chargés du développement rural, mais également des représentants des Ministères en charge de la Recherche Scientifique, de l'Economie et des Finances, de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme, des représentants des ONG, des Organisations Professionnelles Agricoles et du secteur privé, des partenaires techniques et financiers.
- le bureau du Représentant de la FAO au Burkina chargé en collaboration avec le SP/CPSA de créer un environnement favorable à la formulation du CPP et à son processus de mise en œuvre.

Le CPP 2013-2015 est ainsi conçu dans l'optique de (i) renforcer la cohérence, la coordination, la synergie d'action, le suivi-évaluation et la capitalisation des interventions de la FAO et, (ii) contribuer à la mise en œuvre du PNSR et de l'UNDAF (2011-2015)

Le CPP 2013-2015 de la FAO au Burkina s'articule autour des parties suivantes : l'analyse de la situation du secteur agricole et rural du Burkina Faso ; l'analyse des avantages comparatifs de la FAO ; les domaines prioritaires de la FAO au Burkina Faso ; la programmation axée sur les résultats ; le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation ; la stratégie de mobilisation des ressources et les annexes.

II. ANALYSE DE LA SITUATION

II.1. CONTEXTE NATIONAL

Situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso s'étend sur une superficie de 274.000 km². C'est un pays sahélien au climat essentiellement semi-aride, confronté à des conditions agro-écologiques relativement difficiles en raison de la péjoration climatique et de la pression anthropique croissante. La pluviométrie est dans son ensemble faible (environ 1200 mm dans le Sud-Ouest et 300 mm dans le Sahel par an), irrégulière et mal répartie.

Ces dernières années, on observe une baisse tendancielle de cette pluviométrie avec un déplacement des isohyètes du nord vers le sud du pays et une conséquence négative sur la nappe souterraine dont le niveau enregistre une baisse. Ces phénomènes placent de plus en plus le pays dans une situation de stress hydrique. Près de la moitié (46%) du territoire est soumise au phénomène de la dégradation des terres (disparition du couvert végétal, fragilisation et appauvrissement des sols, érosion et baisse des nappes phréatiques...) (FAO, 2007).

Il jouit d'une stabilité politique depuis 1987, avec une orientation vers des politiques économiques davantage axées sur le marché et le renforcement de son intégration au sein de la communauté régionale et internationale.

La population du Burkina Faso était de 15.730.977 habitants en 2010 (INSD, RGPH 2006) avec comme principales caractéristiques, son taux de croissance démographique élevé (3,1 % par an), sa composition à 52 % de femmes, sa jeunesse (jeunes de moins de 15 ans représentant 47 %) et sa ruralité (77 % vivant en milieu rural).

Elle est majoritairement très pauvre. Les résultats de l'enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages 2009/2010, font ressortir un repli de l'incidence de la pauvreté de 2,5 points de pourcentage par rapport à 2003 (EICVM, 2010). Ainsi en 2010, 43,9% de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté, estimé à 108.454 FCFA contre 46,4% en 2003 correspondant à un seuil de 82.672 FCFA par adulte et par an. La pauvreté qui est un phénomène essentiellement rural concerne plus de la moitié de cette population, soit 52,3% contre 19,9% en milieu urbain. .

L'économie, fortement tributaire des exportations de coton, était très vulnérable aux chocs exogènes. Depuis 2009-2010, le secteur minier a pris de l'ampleur sur le plan des exportations du Burkina Faso. Ces deux années ont ainsi été marquées par des taux de croissance annuels moyens de 5,2 %, du fait d'une augmentation substantielle des exportations d'or.

En raison du taux important de croissance démographique (autour de 3,1 %), l'augmentation du (PIB) par tête s'est située à 2%. Cependant, il est important de souligner que cette croissance, bien qu'elle soit appréciable, n'est pas encore d'un niveau suffisant pour produire des effets économiques significatifs. Par ailleurs, la distribution exacte de cette croissance entre les différents secteurs du développement n'est pas bien connue.

II.2. SITUATION ET PERSPECTIVES DU SECTEUR RURAL

Le secteur rural joue un rôle prépondérant dans l'économie burkinabé. Il occupe environ 86 % de la population active (RGPH 2006) et sa contribution à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) est estimée en 2009 à environ 30 % (IAP, 2010).

Outre sa forte contribution à la sécurité alimentaire, le secteur rural fournit 61,5 % des revenus monétaires des ménages agricoles.

II.2.1. SITUATION EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE.

En matière de sécurité alimentaire, les céréales apparaissent comme un indicateur privilégié de la sécurité alimentaire du fait qu'elles participent pour environ 73% à l'apport calorifique dans l'alimentation. Les produits d'origine animale participent pour seulement 4 %, l'arachide pour 7 à 10%, les racines et tubercules pour 1% environ. L'analyse de la sécurité alimentaire à partir des bilans céréaliers établis chaque année indique que la production nationale a couvert globalement les besoins de la population 10 mois sur 12 entre 2000 et 2011.

Cependant, une vingtaine de provinces localisées dans 4 régions (Nord, Sahel, Centre Nord, Est) sont structurellement déficitaires. A celles-ci s'ajoutent conjoncturellement des zones d'inondation intervenant souvent en juillet et août et des zones urbaines et périurbaines dans lesquelles des catégories sociales vivent dans une pauvreté chronique. Une analyse plus approfondie de l'évolution du taux de couverture des besoins en produits céréaliers entre 2002 et 2010 montre que le pays couvre de moins en moins ses besoins céréaliers avec sa production. Cette situation s'explique par les facteurs climatiques de plus en plus défavorables pour un système de production essentiellement pluvial, la faible adaptation des producteurs aux changements climatiques, les aléas (sécheresses, inondations), la faible capacité de production en saison sèche, le faible niveau de développement des filières, la faible résilience des moyens d'existence des groupes vulnérables.

Face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle devenue de plus en plus persistante, des initiatives de plans d'appui à la résilience commencent à voir jour tant au niveau national qu'au niveau international.

La situation nutritionnelle est marquée par des taux de malnutrition chroniques élevés dont les manifestations concrètes sont : une forte endémicité des malnutritions aiguës et chroniques ainsi que des prévalences élevées de certaines carences nutritionnelles spécifiques, en particulier, celles en fer, en iode et en vitamine A. Selon l'enquête nationale nutritionnelle de 2011, les prévalences de la malnutrition chronique, de l'insuffisance pondérale et de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans sont respectivement de 34,1 %, 24,4 % et 10,2 %.

La cause de la malnutrition, qui apparaît très tôt chez les plus jeunes enfants sont multiples et multisectorielles, de type alimentaire et non alimentaire (cadre conceptuel de l'UNICEF, 1998). Les déterminants immédiats sont une alimentation inadéquate en termes de quantité et/ou de qualité et des maladies répétées.

Ces déterminants eux-mêmes sont influencés par des facteurs sous-jacents tels que l'insécurité alimentaire des ménages, les problèmes d'accès aux soins de santé, le manque d'hygiène et d'assainissement les habitudes alimentaires. La carte géographique de la vulnérabilité nutritionnelle n'est pas toujours superposable à celle de l'insécurité alimentaire. Ainsi par exemple, des régions comme celles de la Boucle du Mouhoun et des Cascades, excédentaires en termes de production céréalière, sont parmi les plus affectées par la malnutrition.

L'Enquête Démographique et de Santé (EDS/BF) conduite en 1993, 1998, 1999 puis en 2003 donne l'évolution de l'état nutritionnel des enfants en bas âge et des femmes en âge de

procréer et montre que le pourcentage des enfants en situation de malnutrition est plus élevé que celui prévu par les normes de l’OMS, et la situation s’est davantage dégradée entre 1993 et 2003. Le niveau de réalisation en rapport avec les OMD est de 31,70 pour l’OMD 1 (Cible 1C), 66,3% pour l’OMD 7 (Cible 7A).

D’une manière générale, il est constaté une prise en compte insuffisante du genre dans les politiques et stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les facteurs tels que le degré d’intégration des femmes dans l’économie de marché, leur niveau d’éducation ou leur accès à l’information/formation ont une influence sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et constituent des causes de vulnérabilité. Quand on sait que ce sont surtout les femmes qui sont responsables des enfants en matière d’alimentation, d’hygiène, de santé et de nutrition, la corrélation entre leur état et celui des enfants paraît évidente.

II.2.2. SITUATION EN MATIERE D’AGRICULTURE

Les productions végétales. Les céréales (mil, sorgho, maïs, riz, fonio) constituent les principales productions végétales du Burkina Faso, pratiquées sur environ 4,190 millions ha en 2008 (soit 78 % des superficies) selon le dernier recensement général de l’agriculture (RGA 2008).

Parmi elles, le mil, le sorgho et le maïs constituent les plus importantes. Elles représentent respectivement 29 %, 35 % et 11 % des superficies céréalères, En moyenne, 4,2 millions de tonnes de céréales ont été produites par an au cours des cinq dernières années, ce qui permet de couvrir globalement les besoins alimentaires du pays. Les autres cultures vivrières (niébé, igname, patate douce, voandzou) représentent 3 % des superficies totales emblavées. Les cultures de rente (coton, sésame, arachide, soja) sont pratiquées sur environ 19 % des superficies totales emblavées, essentiellement en système pluvial et de manière extensive. En outre, on note la pratique de cultures horticoles (tomate, oignon, pomme de terre,...) en contre saison.

Le système de culture est dominé par de petites exploitations familiales de 3 à 6 ha en moyenne et caractérisée par sa faible productivité, due essentiellement aux aléas climatiques, à la pauvreté des sols, à la faible utilisation des intrants et à la non maîtrise des techniques de production.

Les productions animales. Les productions animales sont caractérisées, d’une part par l’existence d’un cheptel numériquement important (environ 30 millions de têtes de bétail en 2009) et diversifié (bovins, ovins, caprins, porcins, camelins, asins, équins, volailles) et d’autre part, par un système d’exploitation extensif qui tente de s’adapter à la variabilité saisonnière et interannuelle des ressources pastorales.

On distingue ainsi plusieurs systèmes d’élevage : les systèmes traditionnels qui comprennent les systèmes transhumants et les systèmes extensifs sédentaires, caractérisés par une faible utilisation d’intrants zootechniques et vétérinaires et l’inexistence d’un habitat adapté et les systèmes améliorés qui sont des systèmes semi-intensifs qui bénéficient d’un certain nombre d’investissements permettant aux animaux d’extérioriser leurs potentialités. L’élevage avec ses différents produits (viande, lait, œufs), participant pour plus de 10% à la formation du PIB, est une source importante de croissance de l’économie et de réduction de la pauvreté en zone rurale. Au niveau des exportations, il vient en seconde position après le coton. L’augmentation du cheptel, notamment en zone agricole, conduit progressivement à

des contraintes d'accès au fourrage qui sont souvent à l'origine de conflits meurtriers entre éleveurs et agriculteurs

Les produits forestiers. Les écosystèmes forestiers couvrent 48,52 % du territoire national. Selon la FAO (2010), la superficie occupée par les formations forestières (forêts et autres terres boisées) au Burkina Faso serait passée de 12 708 000 ha en 1990 à 10 658 000 ha en 2010, soit 2 050 000 ha de diminution en vingt ans. Cette érosion des formations forestières est due pour l'essentiel à l'extension agricole qui aurait concerné une moyenne de 185.300 ha par an pour la période 1992 – 2002 (MAHRH 2008).

Le bois de chauffe et le charbon de bois constituent la principale source d'énergie car contribuant à hauteur de 74,94 % au bilan énergétique en 2008 et à hauteur de 97,79 % à la consommation énergétique totale des ménages (MECV, 2008). Les produits forestiers non ligneux (PFNL) contribuent pour 0,69% à la formation du PIB et 376 espèces ligneuses pourvoyeuses de PFNL ont été recensées dans les formations forestières.

La pression démographique et le croît du cheptel s'accompagnent d'une pression de plus en plus forte sur le domaine et les ressources forestières

Les productions halieutiques concernent essentiellement le poisson dont la production a été estimée à environ 15 000 tonnes par an pour la période 2008-2010. Au niveau du sous-secteur des ressources halieutiques, on distingue deux types de pêche : la pêche artisanale ou de capture qui est caractérisée par sa faible productivité et la prédominance de modes d'exploitation rudimentaires et l'aquaculture qui est caractérisée par l'existence de cinq systèmes ou techniques de production : la pisciculture en étangs, en enclos, en cages, la pisciculture de repeuplement et la rizipisciculture.

II.2.3. POTENTIALITES ET CONTRAINTES DU SECTEUR RURAL

Les potentialités : Les potentialités et atouts du pays pouvant permettre de réaliser durablement une croissance accélérée du secteur rural et garantir la sécurité alimentaire des populations sont entre autres : (i) l'existence d'environ 9 millions d'ha de terres cultivables dont 233 500 ha de terres irrigables, (ii) des conditions favorables au développement de l'élevage dont un grand nombre de zones pastorales, (iii) un vaste potentiel de production et de conservation de la biodiversité, (iv) la présence d'instituts de recherches performants et (v) un bon savoir-faire paysan.

Sur le plan législatif, un certain nombre de textes et lois relatifs visant l'amélioration de la gouvernance du secteur rural ont été élaborés et adoptés. Sur le plan institutionnel, la dynamique engagée dans le processus de décentralisation permet la prise en compte des dimensions régionales et locales dans la mise en œuvre des plans et politiques de développement.

Les contraintes : Malgré ces potentialités, le Burkina Faso est confronté à un certain nombre de contraintes qui limitent les performances du secteur rural. Globalement, les principales concernent les difficultés de financement, la faible capacité des acteurs et de leurs organisations, la faible coordination et harmonisation des multiples interventions. Au niveau production, on note entre autres : la forte dépendance à la pluviométrie insuffisante et mal répartie, la faible maîtrise de l'eau, les difficultés d'approvisionnement en intrants, le faible niveau d'équipement, la faible utilisation de techniques modernes de production. Les contraintes en aval de la production sont essentiellement la conservation, la transformation

toujours à un stade embryonnaire et la commercialisation des produits, fortement liées à la faiblesse des infrastructures routières et de transformation.

II.2.4. LES DEFIS ET LES PERSPECTIVES.

Un des plus grands défis auquel le Burkina Faso demeure confronté est de parvenir à assurer un niveau de sécurité alimentaire et nutritionnelle adéquat pour une population toujours plus nombreuse, tout en préservant de façon durable les ressources naturelles. Le secteur de l'agriculture et de l'élevage de par ses rôles économiques, sociaux et environnementaux doit contribuer à relever ce défi majeur.

De manière spécifique et en dépit des potentialités existantes, le Burkina Faso doit faire face dans le domaine agricole et du développement rural aux principaux défis suivants : (i) accroître les productions agro-sylvo-pastorales, fauniques et forestières au cours des années à venir , (ii) contribuer à la croissance des revenus des exploitants agricoles et des éleveurs de manière à améliorer leur niveau de vie et à réduire l'incidence de la pauvreté en milieu rural par la diversification des activités ; (iii) créer des conditions favorables à la disponibilité et à l'accessibilité des populations à une alimentation suffisante et équilibrée, (iv) généraliser et renforcer la gestion durable des ressources naturelles par les communautés rurales, (v) améliorer la situation économique et le statut de la femme et des jeunes en milieu rural.

II.2.5. RISQUES ET PLAN DE MITIGATION

- Risques liés aux aléas climatiques : les résultats agricoles sont fortement dépendante de la pluviométrie qui est souvent insuffisante et mal répartie. Ces risques sont aggravés par les changements climatiques. Ils doivent être réduits par les efforts pour accroître la maîtrise de l'eau et l'accès d'un nombre croissant de producteurs aux périmètres aménagés. Ils seront aussi mitigés par la recherche qui t permettra de diffuser des technologies améliorées adaptées aux aléas climatiques des zones sèches.
- Risques liés à la gouvernance, aux cadres politiques et institutionnels : la stabilité politique, institutionnelle, et la paix sociale sont des éléments importants pour faciliter la mise en œuvre du CPP. Ces risques peuvent être mitigés par le renforcement des capacités des institutions et des acteurs oeuvrant dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Les risques liés au manque de ressources financières : la mobilisation effective des ressources financières complémentaires conditionnera la réalisation des résultats attendus. Cette question fera l'objet d'un dialogue permanent entre la FAO, le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers.
- Risque liés aux crises sociopolitiques et d'afflux de réfugiés : le Burkina est enclavé par six pays limitrophes. L'insécurité dans la sous région peut conduire à un afflux massifs de réfugiés des pays voisins, souvent avec leurs animaux. Pour mitiger de telles situations, une révision du CPP pourrait être envisagée

II.3. POLITIQUES, STRATEGIES, PROGRAMMES ET LOIS LES PLUS PERTINENTS ET LES PRIORITES NATIONALES CORRELEES.

Depuis les indépendances, le pays a toujours cherché des voies et moyens pour réaliser son décollage économique, condition nécessaire pour un développement durable. Ainsi, plusieurs politiques, stratégies, programmes et lois/règlements ont été élaborés dont les plus récentes sont ci-dessous :

II.3.1. Politiques et programmes au niveau macroéconomique

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Après la phase d'ajustement structurel menée dans les années 90, le pays a adopté en 2000, le CSLP élaboré avec pour objectif global de réduire la pauvreté de 46,4% à 35% à l'horizon 2015. Après huit ans de mise en œuvre du CSLP, le Burkina Faso s'est doté d'une Stratégie de Croissance Accélérée de Développement Durable (SCADD) du fait de la faible performance de ce cadre.

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD 2011-2015). Adoptée en décembre 2010, c'est le cadre de référence actuel d'intervention. Il a comme objectif de «réaliser une croissance économique forte (10 % par an), soutenue et de qualité, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des revenus, la qualité de vie de la population et soucieuse du respect du principe de développement durable». Le niveau de contribution à l'économie nationale défini par la SCADD pour le secteur rural est la réalisation d'un taux de croissance moyen du PIB agricole de 10,7 % sur les cinq ans (2011-2015).

II.3.2. Politiques sectorielles

Au regard de l'importance de la contribution du secteur rural au développement socio-économique du pays, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre des politiques et stratégies visant à créer les bases d'une croissance accélérée et une amélioration des conditions de vie des populations depuis le début des années 1990.

Les plus pertinentes pour l'élaboration du CPP sont :

la Stratégie de Développement Rural (SDR). Suite au Programme d'ajustement du secteur agricole mené dans les années 90 la SDR a été adoptée avec pour objectif à l'horizon 2015, « d'assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable. ». La SDR a été mise en œuvre à travers plusieurs programmes et plans d'actions ministériels.

Les lois et règlements en Agriculture et environnement. Un certain nombre de lois et règlements ont été élaborés et adoptés pour régir des domaines précis du développement rural parmi lesquels, on peut citer : le code de l'environnement, le code forestier, le code des collectivités territoriales, la loi d'orientation relative à l'eau, la loi d'orientation relative pastoralisme, la loi sur le régime foncier rural.

La mise en œuvre de ces politiques, stratégies, programmes et lois a permis d'enregistrer quelques progrès significatifs dans les domaines de la production végétale avec le développement de l'agriculture irriguée, la promotion des technologies de conservation des eaux et du sol, l'utilisation de la fumure organique et des semences de variétés améliorées, le renforcement de la mécanisation agricole, l'amélioration du cadre institutionnel et la mise en place d'un cadre de concertation sur la sécurité alimentaire.

Ces actions ont généré une croissance de la production agricole en termes réels de 3% par an sur la période 2007-2010 et l'amélioration de la sécurité alimentaire avec l'augmentation de la production céréalière de 9% par an en moyenne, un rythme qui est supérieur au taux d'accroissement démographique (3,1% par an) .

En ce qui concerne les ressources halieutiques, grâce à la stratégie nationale adoptée en 2003, d'importants résultats ont été obtenus, notamment l'accroissement de 10% de 2008 à 2009 et de 25% de 2009 à 2010 de la production piscicole.

En matière d'eau potable et d'assainissement, des avancées ont été enregistrées depuis l'institutionnalisation du PN-AEPA en 2006. En s'appuyant sur une approche programmatique sectorielle pour l'atteinte des OMD à l'horizon 2015, ce programme a permis de faire passer le taux d'accès à l'eau potable de 51,5% en 2006 à 56,63% en 2010 en milieu rural et de 63% à 75% en milieu urbain sur la même période.

La mise en œuvre du PDA/ECV a enregistré des acquis significatifs en matière d'aménagement et de gestion durable de forêts, de réduction de la demande en combustibles ligneux (diffusion de technologies d'économie d'énergie et promotion d'énergies alternatives) et de valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL).

La mise en œuvre du PAPISE a permis la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire (loi d'orientation relative au pastoralisme et décrets d'application) favorable à la gestion des ressources pastorales, la valorisation des zones à vocation pastorale, l'amélioration de la productivité (viande et lait) grâce à des actions d'amélioration génétique. En outre, dans le domaine de la santé animale, la performance du réseau de surveillance épidémiologique a été améliorée. En 2006, le Burkina a obtenu le statut de pays indemne de la peste bovine et ce statut a été conservé jusqu'à présent. Par ailleurs, le programme a permis d'améliorer la compétitivité et l'accès aux marchés des produits animaux par la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures (infrastructures de mise en marché ou de transformation) tels que les marchés à bétail, les abattoirs et aires d'abattage, les boucheries et étals de boucherie et les unités de transformations du lait.

Malgré ces progrès, de nombreuses insuffisances persistent de sorte que le monde agricole vit toujours dans une certaine précarité. Cet état de fait s'explique par : (i) la faible appropriation de ces politiques/stratégies/programmes par les acteurs à tous les niveaux (acteurs étatiques et non étatiques), (ii) la dominance de «l'approche projet» au niveau des Ministères et aussi au niveau des PTF, (iii) la faible application des Lois notamment celles relatives au foncier rural et aux semences.

A cela s'ajoute l'instabilité institutionnelle aussi bien dans le secteur qu'à l'intérieur des sous-secteurs qui est source d'incohérence des politiques et programmes et de faible coordination des interventions.

Le Programme national du secteur rural (PNSR) a été conçu en tenant compte de ces insuffisances, mais aussi des acquis enregistrés.

Le PNSR 2011-2015 est le cadre d'opérationnalisation de la SDR et de la SCADD dans le secteur rural pour la période 2011-2015. Il est structuré en 13 sous-programmes regroupés autour de 5 axes qui sont : (i) Amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaire, (ii) Augmentation des revenus des populations rurales, (iii) Développement durable des ressources naturelles, (iv) Amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie, (v)

Développement du partenariat entre les acteurs du monde rural. **La Politique nationale de la recherche scientifique et technologique** repose sur deux importants documents :

- la politique nationale de la recherche scientifique et technologique (PNRST) 2013-2015 et le plan d'actions prioritaires 2013-2015 de la politique nationale de la recherche scientifique et technologique (PAP-PNRST),
- la stratégie nationale de valorisation des technologies, des inventions et innovations (SNVTII et le plan Opérationnel 2013-2015 de la stratégie nationale de valorisation des technologies, des inventions et des innovations (PAO-SNVTII)

II.3.3. PRIORITES CORRELEES

Sur la base des défis identifiés et des politiques et des programmes ci-dessus revus, les priorités corrélées qui se dégagent sont :

- ***l'amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaire*** qui regroupe cinq sous-programmes à savoir : Développement durable des productions agricoles ; Amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions animales ; Amélioration de la santé animale et renforcement de la santé publique vétérinaire ; Développement durable de l'hydraulique agricole ; Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.
- ***l'augmentation des revenus des populations rurales*** qui porte essentiellement sur le sous-programme Promotion de l'économie agricole.
- ***le développement durable des ressources naturelles*** qui couvre quatre sous-programmes à savoir : Gouvernance environnementale et promotion du développement durable ; Gestion durable des eaux des sols et sécurisation foncière en milieu rural ; Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales ;
- ***le développement des productions forestières, fauniques et halieutiques.***
- ***l'amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie qui couvre*** deux sous-programmes : Eau potable et assainissement ; Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie.
- ***le développement du partenariat entre les acteurs du monde rural.*** qui couvre le sous-programme Pilotage et soutien, qui est un sous-programme fédérateur dédié à la coordination et à la gestion de l'ensemble du secteur rural.
- ***l'amélioration du climat des affaires.*** En référence à l'axe 2 du PNSR, il est prévu de créer un climat d'investissement sécurisant pour les investisseurs privés à travers notamment la facilitation de l'accès aux financements.

II.3.4. ANALYSE SYNTHETIQUE DU SYSTEME DE GOUVERNANCE ET DES PARTIES PRENANTES NATIONALES CONCERNEES.

Une analyse rétrospective de la gouvernance du secteur rural montre que celle-ci a été marquée par l'adoption et la mise en œuvre d'une série de politiques macro-économiques touchant tous les secteurs de l'économie. Elle a mis en évidence que les principales institutions du secteur, ont un rôle important à jouer dans le développement agricole avec une implication croissante des acteurs privés (Organisations professionnelles d'agriculteurs Associations et ONG rurales).

La coordination de l'ensemble des politiques, stratégies et programmes des ministères en charge du développement rural (Agriculture, hydraulique, ressources animales et halieutiques, environnement et développement durable) est assurée par le Secrétariat Permanent de Coordinations des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA). Malgré cette

amélioration de la coordination, les opérateurs privés ne semblent pas avoir tiré profit du recentrage des fonctions des services publics. En effet, les entreprises privées sont faiblement existantes en milieu rural. Le désengagement de l'Etat et la libéralisation de l'économie nationale n'ont pas suffisamment entraîné le développement des filières d'approvisionnement en intrants. En outre, le secteur privé rural est confronté à un manque de financement et d'autres mesures incitatives pour accroître ses investissements dans l'agriculture.

La plupart des filières porteuses bénéficient de l'appui de projets et de programmes de développement. Cependant, un important travail reste à faire dans l'élaboration de plans d'actions opérationnels pour accroître la contribution des filières agro-sylvo-pastorales à l'économie nationale.

Quant aux ONG, elles ont une présence effective dans tout le pays et leur capacité d'exécuter des programmes de développement rural a connu une amélioration certaine. En effet, dans divers domaines comme par exemple la gestion durable des terres (conservation des eaux et des sols, agroforesterie, gestion intégrée de la fertilité), la mise en place des systèmes de warrantage et de boutiques d'intrants, diverses ONG interviennent dans différentes régions aux côtés des services étatiques. Toutefois, la visibilité de certaines de leurs actions ne paraît pas évidente compte tenu de la faiblesse du système mis en place pour le suivi, d'un manque de coordination avec les autres projets/programmes et d'une insuffisance d'information et de communication avec des autorités centrales et déconcentrées concernées.

S'agissant des organisations de producteurs (OP), on dénombre près de 40.000 organisations paysannes (2009) régies par la loi 014/ AN/99, 9 Organisations faîtières d'envergure nationale fonctionnelles (2009) et qui ont mis en place la Confédération Paysanne du Faso (CPF). Les OP sont aujourd'hui membres de plusieurs instances de décision. La mise en place des Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) vient renforcer la contribution et la responsabilisation des producteurs.

La dynamique engagée dans le processus de décentralisation permet la prise en compte des dimensions régionales et locales dans la mise en œuvre des plans et politiques de développement. Dans ce cadre, des ONG et des Associations locales de lutte contre la dégradation des ressources naturelles et la désertification ont vu le jour et les communautés sont de plus en plus responsabilisées pour la gestion durable des ressources naturelles.

En définitive, force est de constater que malgré les progrès obtenus, les réalisations et les performances de développement du secteur rural restent en deçà de ce qui en était attendu. Une des causes principales de cette relative faiblesse vient de ce que les institutions du secteur ne sont pas en mesure, pour diverses raisons, (notamment de faibles capacités humaines, matérielles et financières, de l'absence d'un code d'investissement incitateur,...) de jouer pleinement leur rôle et de fournir dans les meilleures conditions possibles aux producteurs agricoles, les services et appuis dont ils ont besoin. C'est le signe que la gouvernance a besoin d'être revue et réajustée.

III. AVANTAGES COMPARATIFS DE LA FAO

III.1. PRINCIPALES INTERVENTIONS DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS ŒUVRANT DANS LE SECTEUR RURAL.

Plusieurs partenaires au développement contribuent à l'atteinte de la sécurité alimentaire et du développement rural du Burkina Faso. On peut citer :

La Banque Mondiale. Conformément à sa Stratégie d'Appui-Pays (SAP) qui a couvert la période 2009-2012, la Banque mondiale a travaillé à obtenir des résultats tangibles dans le secteur du développement agricole et rural

La Banque Africaine de Développement (BAD). Les domaines d'intervention sont essentiellement l'appui à la mise en œuvre de Stratégies, l'agriculture et développement rural intégré, à la maîtrise de l'eau la Foresterie, l'eau potable et l'assainissement.

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) intervient dans l'agriculture, l'élevage, l'eau, le développement régional, l'infrastructure et la communication

L'Union Européenne intervient dans le développement durable des productions agricoles, la prévention et la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles, la gouvernance environnementale et la promotion du développement durable, la gestion durable des eaux, des sols et la sécurisation foncière en milieu rural, la sécurisation et gestion des ressources pastorales, le développement des productions forestières, fauniques et halieutiques, l'eau potable et l'assainissement. L'existence du guichet ECHO permet de supporter de manière importante les aspects urgence.

Le Fonds international pour le Développement Agricole (FIDA). Les domaines d'intervention du FIDA sur la période 2005 – 2014 sont principalement : la lutte contre la pauvreté rurale, le renforcement de la sécurité alimentaire, l'accès équitable au foncier et la gestion efficace des conflits fonciers, la préservation de l'environnement pour une agriculture durable, l'augmentation et la valorisation de la production agricole, le renforcement des capacités des ruraux pauvres, l'accès équitable des ruraux pauvres à des marchés porteurs.

Le Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) intervient dans le domaine de la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification à travers la capitalisation et la diffusion des expériences et acquis, l'accompagnement dans la mise en œuvre des stratégies, politiques et programmes.

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) intervient dans les domaines de la sécurité alimentaire (avec l'appui de la FAO), de l'hydraulique rurale et dans des programmes sectoriels tels que l'environnement (lutte contre la désertification avec le PASR/AO), la pêche, l'élevage et l'agriculture.

L'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA). Dans le cadre de la Politique Agricole de l'Union (PAU), l'UEMOA intervient pour la satisfaction des besoins alimentaires de la population à travers plusieurs programmes dont le programme d'Aménagement des bas-fonds, le programme d'établissement d'un réseau local et régional de capacité de stockage et d'un programme de renforcement du Programme Spécial Régional de Sécurité Alimentaire (PSRSA).

La Coopération Française intervient dans le développement régional et local, le développement durable des productions agricoles, l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions animales, l'amélioration de la santé animale et de la santé

publique vétérinaire, l'hydraulique agricole, la prévention et la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles, la promotion de l'économie agricole, la gouvernance environnementale et la promotion du développement durable, la gestion durable des eaux, des sols et la sécurisation foncière en milieu rural, la sécurisation et la gestion des ressources pastorales, le développement des productions forestières, fauniques et halieutiques, l'eau potable et l'assainissement.

Le Danemark intervient dans la promotion de l'économie agricole, la gouvernance environnementale et la promotion du développement durable, la gestion durable des eaux, des sols et sécurisation foncière en milieu rural, la sécurisation et la gestion des ressources pastorales, le développement des productions forestières, fauniques et halieutiques, l'eau potable et l'assainissement.

La Coopération Allemande intervient dans le développement régional et local, le développement durable de l'hydraulique agricole, la prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles, la promotion de l'économie agricole, la gouvernance environnementale et la promotion du développement durable, la gestion durable des eaux, des sols et sécurisation foncière en milieu rural, la sécurisation et la gestion des ressources pastorales, le développement des productions forestières, fauniques et halieutiques, l'eau potable et l'assainissement,

La Coopération autrichienne intervient dans la promotion de l'économie agricole, la gouvernance environnementale et la promotion du développement durable, la gestion durable des eaux, des sols et la sécurisation foncière en milieu rural, la sécurisation et gestion des ressources pastorales, le développement des productions forestières, fauniques et halieutiques, l'eau potable et l'assainissement.

La Coopération japonaise (JICA) intervient dans l'environnement et le développement durable (le projet de gestion participative et durable des forêts classées dans la Comoé, le projet de renforcement des capacités liées aux adaptations et aux changements climatiques, le projet d'appui à la filière production de plants au Burkina Faso, le projet de renforcement des capacités d'enseignement et de formation de l'ENEF, la promotion du développement rural par l'aquaculture durable au Burkina Faso (PDRA), le projet de réhabilitation du Parc National des Deux Balé, dans la prévention et la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.

La Coopération Luxembourgeoise est axée sur l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions animales, l'amélioration de la santé animale et de la santé publique vétérinaire, le l'environnement et développement durable

La Coopération suisse présente au Burkina Faso depuis les grandes sécheresses de la fin des années 70, la coopération au développement de la Suisse prend en compte la pauvreté dans ses dimensions économiques, sociales et structurelles.

Elle accorde un intérêt particulier au renforcement des organisations de la société civile et de leur mise en lien avec les institutions du pays.

La Coopération Suédoise intervient entre autres à travers le Programme d'Appui au sous-secteur Forestier (PASF).

La Coopération Espagnole intervient dans le domaine de l'intensification de l'agricole à travers l'Initiative Eau et Sécurité alimentaire.

Le Programme Alimentaire Mondial (PAM). Le Programme de Pays Burkina Faso (2011-2015) couvrant 13 Provinces situées dans les Régions du Sahel et du Nord contribue à la réalisation des objectifs stratégiques 2,4 et 5 du PAM qui sont respectivement : i) Prévenir la faim aigüe et investir dans la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets, réduire la faim chronique et la dénutrition et renforcer la capacité des pays à lutter contre la faim notamment grâce à une stratégie de transfert des responsabilités et aux achats locaux ; ii) Améliorer l'accessibilité et la diversification alimentaire. En plus de l'aide d'urgence, le PAM contribue en Food for Work aux programmes de production vivrière et de protection de l'environnement.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) contribue à l'élaboration des politiques et stratégies relative la croissance, au développement durable, la bonne gouvernance et, la prévention et la gestion des risques de catastrophes, les aménagements hydro agricoles

Les financements extérieurs au niveau du Burkina sont très importants. Ils représentent environ 80% du budget du secteur rural. Toutefois, les interventions sont pour la plupart réalisées à travers une multitude de projets sans coordination et quelquefois déconnectés des politiques et des programmes nationaux conduisant à des affaiblissements des ressources locales. La création de projets/programmes parallèles concurrence les services techniques et les ressources humaines nationales sont accaparées par la gestion à court terme des projets l'existence d'un mécanisme fonctionnel de leur coordination permettrait de garantir un développement cohérent du secteur.

C'est en cela qu'il faut apprécier l'engagement global des PTF à intervenir seulement à travers le PNSR aligné à la SCADD.

III.2. INTERVENTIONS ET ANALYSE DES AVANTAGES COMPARATIFS DE LA FAO AU BURKINA FASO.

III.2.1. PRINCIPALES REALISATIONS DE LA FAO AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES (2008-2012)

Au Burkina Faso, la FAO est reconnue pour avoir apporté un appui appréciable dans des domaines divers et variés tels : l'élaboration des politiques et stratégies agricoles et environnementales, la proposition de lois régissant les secteurs semenciers et phytosanitaires, l'élaboration des textes pour la mise en place des Chambres d'Agriculture, l'appui à l'organisation des services agricoles et l'appui à la mise en place d'un système de vulgarisation et d'appui conseil appropriés, le renforcement des capacités nationales à tous les niveaux, la collecte, l'analyse et la diffusion des statistiques et informations agricole, les actions d'intensification et de maîtrise et gestion de l'eau à faible coût, la diffusion d'innovations à travers l'approche Champs Ecole, notamment pour ce qui concerne la gestion intégrée des prédateurs et des déprédateurs (GIPD), l'approche filières agricoles pour passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture orientée vers le marché, le développement d'activités génératrices de revenus dont l'élevage à cycle court notamment l'aviculture et les produits forestiers non ligneux, la mise en œuvre de projets de coopération technique par une phase préliminaire de recherche/développement suivie d'une phase de promotion des résultats, l'appui à la mobilisation d'initiatives et de ressources nationales et internationales puis à l'élaboration de projets d'investissement, etc.

En matière de réponse aux crises et catastrophes, la FAO a mis en place depuis 2007 dans sa Représentation au Burkina Faso, une Unité de Coordination des Opérations d'Urgence et de

Réhabilitation (ERCU). La mission principale de cette unité est d'appuyer les ménages vulnérables dans le domaine agro-sylvo-pastoral en cas de chocs climatiques et de situations d'insécurité alimentaire afin d'apporter des réponses immédiates, de préparer leur insertion dans un processus de développement en appliquant les principes de résilience et de mieux anticiper les risques. Depuis la mise en place de cette unité, la FAO a mis en œuvre 35 projets en réponse aux crises diverses survenues au Burkina Faso et dont la réalisation lui a permis d'acquérir une expérience confirmée dans le domaine des activités d'urgence et de réhabilitation dans le secteur agro-sylvo-pastoral.

Globalement, le programme de la FAO au Burkina Faso a mobilisé durant la période (2007-2013) 86,533 millions de dollars US dont 26, 795 pour le Programme régulier et 59,736 pour les projets d'urgence (cf. annexe 4).

III.2.2. LEÇONS TIRÉES DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE

La mise en œuvre des activités dans le pays a permis de tirer les principales leçons suivantes :

- la Représentation de la FAO au Burkina Faso a fait preuve d'une capacité de mobilisation de ressources. Elle a su mettre en place un système de partenariat dynamique qui lui a permis de mobiliser en ce moment, plus de 69, 500 \$ USD pour la période 2012-2016 et d'obtenir des résultats significatifs ;
- les résultats en matière de réhabilitation et de stabilisation (cas des appuis à la filière semencière) de la capacité productive montrent qu'il est possible de faire le lien entre Urgence et Développement, à condition de s'assurer de la durabilité des investissements, de la reproductibilité et de la mise à l'échelle des pratiques ou techniques promues.
- La transformation durable des systèmes de production, la professionnalisation des organisations paysannes et le développement des réseaux de micro-entreprises de services aux producteurs, nécessitent des actions continues et répétées qui ne peuvent être menées que si les ressources financières sont suffisantes pour des projets à moyen terme.

III.2.3. AVANTAGES COMPARATIFS DE LA FAO

Au regard de son mandat, des réalisations à son actif au Burkina Faso, de sa présence sur le terrain et de l'expérience dans le pays, la FAO jouit d'une grande capacité, notamment technique dans l'exécution des programmes en rapport avec les défis cités.

En sa qualité d'agence spécialisée, la FAO dispose de compétences techniques regroupées dans les équipes multidisciplinaires basées au Siège, aux bureaux régionaux et bureaux sous régionaux pour apporter un appui technique aux équipes déployées sur le terrain.

Le bureau de la FAO au Burkina Faso s'appuie sur des experts nationaux et internationaux ainsi que sur des relais sur le terrain à travers les services techniques déconcentrés, les ONG, les associations et les OP, pour la mise en œuvre des divers projets.

L'analyse de la perception des avantages comparatifs de la FAO par les structures nationales et les partenaires au développement, montre que les appuis de la FAO en matière d'expertise technique et de renforcement des capacités sont hautement appréciés tant par le Gouvernement que par les différents bénéficiaires.

Il faut noter que ces appuis et interventions s'inscrivent parfaitement dans les axes stratégiques du PNSR. Elles constituent une contribution à l'Effet 1 de l'UNDAF à savoir « La croissance économique accélérée est durable et pro pauvre ». La mise en œuvre de ces interventions se fait dans un souci de renforcement des capacités nationales et de partenariat avec les services centraux et décentralisés du Gouvernement, les ONG locales et internationales et les PTF œuvrant au Burkina.

Tenant compte de ce qui précède et en se basant sur l'expérience de la FAO au Burkina Faso, de la perception des autres partenaires, il ressort que la FAO présente des avantages comparatifs à divers titres :

- Disponibilité en matière d'expertise technique en sécurité alimentaire, en agriculture (production végétale, animale, halieutique, foresterie) ;
- Expérience et compétence avérée dans l'appui à la formulation et à la mise en œuvre des projets et programmes d'investissement dans le secteur rural ;
- Expérience et expertise dans le renforcement des capacités institutionnelles et des acteurs publics, des organisations de producteurs (OP) et des acteurs des filières ;
- Développement et conduite de plaidoyer en faveur de la prise en compte de la durabilité environnementale et des changements climatiques ;
- Existence d'un système d'information mondial destiné à la collecte, l'analyse, la capitalisation et la diffusion d'information technique relative à l'agriculture, à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, à la pêche et à la sécurité alimentaire, etc. ;
- Soutien aux mécanismes nationaux de prévention et de gestion des catastrophes et coordination de la mise en œuvre de la réponse aux crises alimentaires et aux urgences agricoles et appui aux processus de résilience.

Les interventions dans le cadre du CPP auront pour ambition majeure de contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à accroître les revenus des populations et à contribuer à la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes en lien étroit avec les objectifs stratégiques et priorités de la FAO qui sont : (i) Créer les conditions nécessaires pour éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, (ii) Intensifier et améliorer de manière durable la fourniture de biens et de services par l'agriculture, la foresterie et les pêches, (iii) Réduire la pauvreté rurale, (iv) Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus efficaces et plus ouverts aux niveaux local, national et international et (v) Améliorer la résilience des moyens de subsistance face à des menaces ou en situation de crise.

IV. DOMAINES PRIORITAIRES DE LA FAO AU BURKINA FASO

Suite des différentes consultations avec le Gouvernement et les autres parties prenantes du CPP d'une part, sur la base des problèmes et des défis relevés dans l'analyse de la situation d'autre part, et surtout des avantages comparatifs de la FAO, trois domaines prioritaires d'intervention relevant du mandat de la FAO ont été retenus pour le CPP à savoir :

- Amélioration de la résilience des communautés et des ménages ruraux vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle,
- Amélioration des revenus des populations rurales à travers l'augmentation de la productivité des systèmes agro-sylvo-pastorales et halieutiques,
- Amélioration de la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

IV.1. DOMAINE PRIORITAIRE 1 : Amélioration de la résilience des communautés et des ménages ruraux vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle

Le Burkina Faso est confronté à des risques multiples parmi lesquels on peut retenir : la sécheresse, les inondations, les attaques acridiennes et d'oiseaux, les épidémies, les infestations et les maladies des plantes, la grippe aviaire, l'augmentation des prix des facteurs/moyens de production, l'augmentation des prix des produits alimentaires, etc.

Les effets de ces risques se traduisent par une perte des moyens de subsistance, une dégradation accrue des ressources naturelles et une aggravation de la sous-alimentation et de la malnutrition chez les femmes et les enfants.

Les résultats de l'enquête nationale nutritionnelle réalisées annuellement depuis 2009 par la méthodologie SMART font apparaître que la situation nutritionnelle au Burkina Faso est marquée par des taux de malnutrition chroniques élevés dont les manifestations concrètes sont : une forte endémicité, des malnutritions aiguës et chroniques ainsi que des prévalences élevées de certaines carences nutritionnelles spécifiques, en particulier, celles en fer, en iode et en vitamine A.

Selon l'enquête de 2012, les prévalences de la malnutrition chronique, de l'insuffisance pondérale et de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans sont respectivement de 32,9 %, 24,4 % et 10,9 %. Les carences en vitamines A, fer et iode constituent un problème important de santé publique dans le pays.

La cause de la malnutrition, qui apparaît très tôt chez les plus jeunes enfants sont multiples et multisectorielles, de type alimentaire et non alimentaire (cadre conceptuel de l'UNICEF, 1998). Les déterminants immédiats sont : une alimentation inadéquate en termes de quantité et/ou de qualité et des maladies répétées. Ces déterminants eux même sont influencés par des facteurs sous-jacents tels que l'insécurité alimentaire des ménages, les problèmes d'accès aux soins de santé, le manque d'hygiène et d'assainissement.

La carte géographique de la vulnérabilité nutritionnelle n'est pas toujours superposable à celle de l'insécurité alimentaire. Ainsi par exemple, des régions comme celles de la Boucle du Mouhoun et des Cascades, excédentaires en termes de production céréalière, sont parmi les plus affectées par la malnutrition.

Pour éviter et minimiser les effets de ces risques, le CPP entend faire du renforcement de la résilience des populations vulnérables, un des domaines prioritaires de ses actions. Il s'agira d'appuyer les populations à préserver durablement les ressources naturelles et leurs moyens de subsistance à anticiper les risques et à surmonter les crises alimentaires et nutritionnelles.

IV.2. DOMAINE PRIORITAIRE 2 : AMELIORATION DES REVENUS DES POPULATIONS RURALES A TRAVERS L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITE DES SYSTEMES AGRO-SYLVO-PASTORALES ET HALIEUTIQUES.

L'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation des produits forestiers ont une forte contribution à la sécurité alimentaire. Ce sont également les principales sources d'emplois et de revenus pour la très grande majorité de la population.

Aussi, la lutte contre l'insécurité alimentaires et pour l'amélioration des revenus au Burkina Faso dépendra des progrès réalisés dans le secteur rural.

Les expériences antérieures tant des programmes gouvernementaux que de la FAO et d'autres partenaires montrent qu'il est possible d'améliorer durablement les conditions de vie et l'état nutritionnel des ménages vulnérables à travers la modernisation et la diversification des systèmes de production et la création de valeur ajoutée au niveau des exploitants..

Pour la période 2013-2015, le CPP se propose de contribuer à la consolidation et à l'extension de l'utilisation des bonnes pratiques capitalisées et autres innovations à une échelle suffisante permettant d'accroître significativement les productions et les revenus des agriculteurs, pasteurs, pêcheurs et utilisateurs des ressources forestières.

L'amélioration de la production et de la productivité doit aussi être soutenue et renforcée par une amélioration de l'accès aux marchés et aux services de transformation et de commercialisation des produits. Les techniques et les infrastructures de stockage et de conservation post-récolte qui sont peu performantes (avec des pertes pouvant atteindre 30 % pour les céréales) doivent faire l'objet d'attention particulière.

L'objectif de ce domaine prioritaire est de promouvoir la liaison « production-marché» dans l'optique d'améliorer les revenus des acteurs des filières agricoles de 5% à l'horizon 2015 comme indiqué dans le PNSR.

Sa mise en œuvre permettra, en lien avec la stratégie nationale de promotion des exportations et la mise en place des pôles de croissance régionaux, de créer les conditions de développement des entreprises agricoles, de promouvoir les relations entre entrepreneurs et producteurs organisés, de stimuler la transformation des produits et de relever le niveau de commercialisation des productions agricoles dans le respect des normes de qualité.

IV.3. DOMAINE PRIORITAIRE 3. Amélioration de la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

L'amélioration de la résilience des communautés et des ménages ruraux vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et l'amélioration des revenus des populations rurales impliquent le renforcement des capacités des institutions nationales en charge du secteur pour l'analyse des politiques et stratégies, la formulation des projets et programmes, un fonctionnement effectif des systèmes de planification, de programmation et de suivi évaluation, le renforcement des capacités des acteurs pour leur permettre de contribuer efficacement à l'accroissement de la production et de la productivité agricole, la bonne gouvernance environnementale et l'amélioration de l'environnement des affaires.

IV.4. QUESTIONS TRANSVERSALES

Pour l'ensemble des priorités retenues, les questions transversales seront prises en compte dans les actions. Il s'agit notamment du foncier, de l'équité genre, de l'emploi des jeunes, et du financement.

Le foncier. La question du foncier demeure une préoccupation majeure au Burkina Faso. En effet, les problèmes d'accès à la terre constituent des facteurs de tensions sociales. Ils occasionnent ça et là, des conflits entre agriculteurs et éleveurs. L'insécurité foncière freine les investissements agricoles.

Les problèmes fonciers sont pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre des trois domaines prioritaires du CPP et en conformité avec la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR).

Le Genre et la réduction des inégalités. Les relations homme/femme dans les sous-secteurs de la production tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche, les ressources naturelles, sont marquées par des fortes inégalités et disparités de genre présentant les mêmes caractéristiques générales. Les systèmes de production sont dominés et dictés, dans la plupart des sociétés burkinabé, par un système patriarcal prédominant, où les femmes et les enfants sont simplement considérés comme des actifs productifs, ou simplement une main d'œuvre non payée qui ne participe pas aux prises de décision.

De façon générale, les femmes, qui assurent plus de 75% de la production de subsistance, ont paradoxalement un faible accès aux moyens de production, notamment à la terre, au capital humain et aux services financiers et de vulgarisation.

L'emploi des jeunes. Concernant l'emploi des jeunes, la FAO, dans les actions de renforcement des capacités des producteurs et des organisations paysannes, accordera une priorité aux initiatives des jeunes. Ceci en conformité avec la politique gouvernementale en la matière et en complémentarité avec les interventions d'autres PTF.

Le financement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des PFNL., la FAO entend, dans le cadre du CPP 2013-2015, œuvrer à côté du gouvernement pour la mobilisation des ressources permettant la réalisation des trois domaines prioritaires.

La matrice des priorités est en annexe 1.

V. PROGRAMMATION AXEE SUR LES RESULTATS.

Cette rubrique présente, dans le respect d'une logique cohérente des interventions prévues, les effets et produits escomptés du CPP ainsi que les approches qui permettront de les réaliser. Pour chaque priorité, il est présenté, une brève description des principaux problèmes et défis, les contributions des uns et des autres pour les relever et le rôle de la FAO dans leur résolution.

V.1. EFFETS ET PRODUITS DU CPP

V.1.1. DOMAINE PRIORITAIRE 1. Amélioration de la résilience des communautés et des ménages ruraux vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle

La sécurisation et le renforcement des moyens d'existence des populations vulnérables jouent un rôle important dans l'amélioration de leur sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ainsi, il est primordial de réduire les impacts des aléas agro-climatiques (sécheresse, inondations), des déprédateurs des cultures (Criquet pèlerin) et socio-économiques (flambée des prix, conflits) sur la production alimentaire et sur les circuits de commercialisation et d'établir les conditions favorisant la réhabilitation des moyens de subsistance des ménages. Parallèlement, il est essentiel de préserver la disponibilité, l'accès et la consommation de denrées de qualité, tout en renforçant la résilience des communautés, des organisations paysannes, des individus et en particulier des femmes et autres groupes défavorisés comme les jeunes. Les zones vulnérables (une vingtaine de provinces localisées essentiellement dans 4 régions (Nord, Sahel, Centre Nord, Est) seront ciblées en tenant compte des villages déficitaires à plus de 50%. Les ménages vulnérables seront ciblés selon des critères stricts de vulnérabilité.

Effet 1.1 : Les capacités de prévention des crises alimentaires et catastrophes naturelles sont renforcées

Produit 1.1.1 : Les systèmes d'information sur les risques de catastrophes naturelles et crises alimentaires sont renforcés. Il s'agira de :

- faciliter la concertation entre parties prenantes ;
- appuyer l'opérationnalité des structures locales de prévention et de gestion des crises ;
- contribuer à l'amélioration des outils et méthodes de collecte et traitement des données et informations agricoles et socioéconomiques et à la préparation des réponses éventuelles ;
- contribuer à la préparation ou actualisation des plans de contingence au niveau national et local et à l'élaboration des plans de soutiens aux populations vulnérables.

Effet 1.2 : les capacités de production des ménages ruraux vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont améliorées.

Produit 1.2.1 : Les moyens de productions des ménages vulnérables sont préservés. Il s'agira de :

- constituer des stocks de réserve de semences de qualité pour les principales cultures pluviales.
- constituer des stocks d'aliments de bétail dans les zones à risque de déficit fourrager.
- promouvoir la gestion durable des terres et des ressources naturelles à travers la mise à l'échelle de nombreuses bonnes pratiques (CES/DRS), variétés à cycle court, restauration des terres pastorales ...);
- promouvoir la prévention et la lutte contre la pollution des eaux et sols par les pesticides.

Produit 1.2.2: Les moyens de productions des ménages vulnérables sont réhabilités. La FAO aura à :

- Appuyer les ménages vulnérables d'agricultrices/agriculteurs en intrants agricoles et petit matériel ;
- Promouvoir la petite irrigation en particulier pour les femmes et les jeunes ;
- Soutenir les agropasteurs et pasteurs en Kit-élevage (noyau reproducteur, aliments bétail, bloc nutritionnels, intrants zootechniques et médicaments vétérinaires).

Produit 1.2.3 : La consommation d'aliments à haute valeur nutritive par les ménages ruraux est augmentée. Il s'agira de :

- appuyer la formulation de programmes et projets prenant en compte la prévention de la malnutrition;
- promouvoir la production et la consommation d'aliments à haute valeur nutritive par les ménages ruraux ;
- promouvoir l'utilisation de fruits et légumes, de légumineuses alimentaires, de produits d'origine animale (lait, poisson, viande, œufs ...) dans les régimes alimentaires.
- promouvoir l'hygiène alimentaire et l'éducation nutritionnelle des ménages cibles ;
- faciliter l'introduction de la nutrition dans les activités pratiques et productives (jardins, fermes, poulaillers ...) des établissements scolaires.

V.1.2. DOMAINE PRIORITAIRE 2 : AMELIORATION DES REVENUS DES POPULATIONS RURALES A TRAVERS L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITE DES SYSTEMES AGRO-SYLVO-PASTORALES ET HALIEUTIQUES

L'accès aux marchés constitue un grand facteur limitant pour le développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques au Burkina Faso. C'est pourquoi, l'amélioration de la production et de la productivité doit être soutenue et renforcée par une amélioration de l'accès aux marchés et aux services de transformation et de commercialisation des produits. L'objectif du domaine prioritaire est de promouvoir la liaison « production-marché » dans l'optique d'améliorer les revenus des acteurs des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques comme indiqué dans le PNSR.

Sa mise en œuvre permettra, en lien avec la stratégie nationale de promotion des exportations et la mise en place des pôles de croissance régionaux, de créer les conditions de développement des entreprises agricoles, de promouvoir les relations entre entrepreneurs et producteurs organisés, de stimuler la transformation des produits et de relever le niveau de commercialisation des productions agricoles dans le respect des normes de qualité.

Effet 2.1. : Les revenus des populations rurales sont augmentés

Produits 2.1.1 Le niveau de revenu monétaire agricole des producteurs est rehaussé

Il s'agira :

- d'accompagner les initiatives locales de développement (mutuelles, groupements d'intérêt économique, etc.) au niveau des collectivités pour en faire le moteur du développement économique et social à travers un meilleur accès aux marchés national, régional et international.
- de contribuer à l'élaboration des stratégies de développement local à travers l'appui à l'élaboration des programmes de développement local ou renforcement des capacités.

Produit 2.1.2. Les spéculations porteuses de revenus sont promues

- Actualiser des études et stratégies de développement pour chacune des filières agricoles prioritaires et porteuses (maïs, niébé, sésame, riz, etc.), des produits animaux (lait, etc. ...) et des PFNL, et promouvoir les mesures opérationnelles prévues (aménagement de l'environnement institutionnel, renforcement des capacités des acteurs et des relations entre eux, instruments techniques, financiers et organisationnels etc....).
- Promouvoir des activités génératrices de revenus (productions maraîchères, élevage à cycle court (petits ruminants, poulets, pintades), les élevages spéciaux (lapins, abeilles, aulacodes, ...), la prévention voire la lutte contre les épizooties.
- Appuyer la diffusion des filières agricoles porteuses (microprojet de petit élevage, maraichage, ...)

Effet 2.2: La productivité des systèmes de productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques est améliorée

Produit 2.2.1 : L'accès des productrices, des producteurs et de leurs organisations à l'information, aux innovations et bonnes pratiques (Gestion Durable des Terres et Gestion des Ressources Naturelles (GRN) est assuré. L'action de la FAO sera de :

- capitaliser et partager les innovations et bonnes pratiques en appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- porter à l'échelle les champs écoles paysans, les champs écoles pastoraux et les clubs d'écoute communautaires en appui à l'autonomisation des ruraux vulnérables ;
- promouvoir les bonnes pratiques de Gestion durable des terres (GDT) ;
- promouvoir la petite irrigation à faible coût ;
- promouvoir l'utilisation de techniques d'économie d'eau dans les exploitations agricoles ;
- appuyer la surveillance et la lutte antiacridienne ;
- appuyer le suivi et le contrôle des maladies animales transfrontalières.

Produit 2.2.2 : Les systèmes d'approvisionnement et de distribution des intrants, équipements, produits phyto et zoo sanitaires sont renforcés. L'action de la FAO sera de :

- appuyer le développement de la filière semencière¹ ;
- promouvoir la consolidation et l'extension des réseaux de boutiques d'intrants agricoles et d'équipements, banques d'aliments-bétail ... ;
- faciliter l'accessibilité aux intrants à travers le crédit warranté et des mécanismes de fonds de garantie ;
- promouvoir le développement de services de proximité (artisans, brigadiers phytosanitaires, services vétérinaires privés de proximité ...).

Produit 2.2.3 : La mise en marché des produits agricoles et agroalimentaires par les organisations et associations paysannes est appuyée. La FAO aura à :

- promouvoir une démarche « chaîne de valeur » de filières porteuses au niveau des Organisations Paysannes.
- promouvoir les achats locaux et institutionnels de produits agricoles et pastoraux
- faciliter l'accès aux informations de marché (prix, opportunités commerciales) ;
- développer les infrastructures de stockage et de mise en marché des produits agricoles (plateformes, comptoirs, marchés, magasins, chambres froides, ...) ;
- améliorer l'accès à l'information commerciale des produits agricoles.

V.1.3. DOMAINE PRIORITAIRE 3. AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

L'analyse diagnostique de l'organisation et du fonctionnement des départements ministériels du secteur rural révèle un certain nombre de contraintes dont les faibles capacités d'analyses des politiques et stratégies, de planification et de suivi-évaluation. En ce qui concerne la gouvernance environnementale, les contraintes principales sont : la non mise en application des règles de bonne gouvernance et la faible utilisation des outils de planification stratégique.

Dans le cadre du CPP, il s'agira de renforcer d'une part les capacités des institutions nationales en charge du secteur pour l'analyse des politiques et stratégies, la formulation des projets et programmes, assurer un fonctionnement effectif des systèmes de planification, de programmation et de suivi évaluation, et d'autres part celles des acteurs pour leur permettre de contribuer efficacement à l'accroissement de la production et de la productivité agricole.

¹ A la demande du Gouvernement, la FAO a mis en place des boutiques d'intrants qui doivent participer à améliorer le système d'approvisionnement et de distribution des intrants

Le but visé est d'améliorer l'efficacité des actions de l'Etat et des parties prenantes au développement durable des productions végétales, de l'élevage, de la pêche tout en préservant l'environnement.

La FAO entend accompagner le SP/CPSA, le SE/CNSA, le SP/CONEDD et les Ministères techniques concernés pour la création d'un environnement politique et institutionnel favorable à la mise en œuvre du PNSR et de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire afin que ces institutions contribuent efficacement à améliorer la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso.

Effet 3.1 : Les capacités institutionnelles des acteurs oeuvrant dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont renforcées

Produit 3.1.1 : Les cadres de concertation en sécurité alimentaire et nutrition sont plus fonctionnels. il s'agira de :

- faciliter la concertation entre parties prenantes ;
- appuyer l'opérationnalité des structures locales de prévention et de gestion des crises ;
- contribuer à l'amélioration des outils et méthodes de collecte et traitement des données et informations agricoles et socioéconomiques et à la préparation des réponses éventuelles ;
- produire des informations régulières sur la situation acridienne et autres maladies transfrontalières ;
- contribuer à la préparation ou actualisation des plans de contingence au niveau national et local et à l'élaboration des plans de soutiens aux populations vulnérables.

Produit 3.1.2 : Les capacités de formulation des politiques, programmes et projets de sécurité alimentaire des institutions publiques et des organisations paysannes (OP) sont renforcées. L'action consistera à :

- assister les institutions publiques dans l'analyse et l'élaboration des politiques et stratégies de développement rural et de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- appuyer les faîtières d'organisations d'agriculteurs et de pasteurs à accéder aux ressources, aux marchés, à l'information, au crédit et à des incitatifs économiques et à développer des systèmes d'information au bénéfice de leurs membres ;
- appuyer les OP à se développer et d'accroître leur performance et à répondre aux besoins communs de ses membres en garantissant l'égalité de genre, l'équité et la bonne gouvernance ;
- appuyer les OP à devenir des acteurs autonomes qui dépendent de leur capacité pour accéder aux marchés, générer des profits et investir une partie de ceux-ci pour améliorer la prestation des services et assurer la croissance socio-économique des communautés ;
- former les Organisations de Producteurs dans l'analyse des politiques, la formulation et la gestion des projets ;
- appuyer des espaces de dialogues multi acteurs où les besoins des producteurs et des productrices, représentés par les OP, soient pris en compte.

Produit 3.1.3 : Les capacités des institutions en charge d'animer les cadres de concertation en sécurité alimentaire et nutritionnelles (orientation/pilotage, mobilisation des ressources, mise en œuvre, suivi-évaluation, coordination et ciblage) sont renforcées.

Il s'agira de renforcer et assurer le fonctionnement effectif des cadres de dialogue de politique existants notamment par : (i) l'installation des mécanismes et outils requis pour la collecte, la remontée, le traitement et la diffusion des données ; (ii) l'installation du système de gestion axée sur les résultats ; (iii) la formation du personnel sur l'utilisation des outils ainsi introduits.

La matrice des résultats (partie A et partie B) est en annexe 2.

V.2. ESTIMATION DES COÛTS ET MOBILISATION DES RESSOURCES

V.2.1 ESTIMATIONS DES COÛTS

L'évaluation des besoins de financement du CPP s'établit comme suit :

- Priorité 1 : 31.876 million de dollar Etats Unis
- Priorité 2 : 40 500 million de dollar Etats Unis
- Priorité 3 : 8 750 million de dollar Etats Unis

Le coût du Cadre de Programmation Pays de la FAO pour le Burkina Faso pour la période 2013-2015 est estimé à **81, 126 millions USD (voir détails en annexe 3B)**.

Le budget déjà acquis des projets réguliers et d'urgence en cours et qui se poursuivront sur la période 2013-2 (voir tableau en annexe 4.3) est à hauteur de **41, 672 millions USD**. Par conséquent, le gap à rechercher pour boucler le financement total du CPP est de **39, 454 millions USD**.

V.2.2 MOBILISATION DES RESSOURCES

La stratégie de mobilisation des ressources va se fonder sur la confiance que le Gouvernement et les principaux donateurs accordent à la FAO en général et à son bureau au Burkina Faso en particulier. Comme mentionné ci-dessus, l'un des objectifs du CPP 2013-2016 est d'être un outil de planification, de plaidoyer et de mobilisation de ressources.

A cet égard, la stratégie consistera à :

- développer une communication active auprès des agences de coopération bilatérale et multilatérale ainsi que les ONG internationales intervenant au Burkina dans les domaines du mandat de la FAO ;
- engager une offensive concertée de plaidoyer auprès des donateurs traditionnels et de nouveaux partenaires financiers potentiels;
- mettre l'accent sur une coopération renforcée avec les agences du SNU, notamment à travers des programmes conjoints et des accords spécifiques de coopération ;
- expérimenter et développer le système de Trust Fund Unilatéral (UTF) avec le Gouvernement.

Plus spécifiquement :

- Les bailleurs de fonds seront sollicités pour financer des programmes et des projets qui leur seront présentés par la FAO directement (projets d'urgence et de réhabilitation) et ou à la suite de requêtes d'assistance technique et financière établies par les institutions nationales (ministères, PNSR, OP, ONG, secteur privé et collectivités locales).
- Les financements seront recherchés conformément aux résultats attendus des trois domaines prioritaires identifiés dans le cadre du présent CPP.

- Les projets élaborés et approuvés par les parties prenantes (Gouvernement, FAO et bailleurs de fonds) feront l'objet d'accords de financement et d'accords de projet, qui préciseront les modalités pratiques d'exécution et de supervision des actions sur le terrain.

Les résultats du business meeting des bailleurs de fonds pour le financement du PNSR seront mis à profit pour approcher les donateurs sur la base de leurs domaines d'intervention et de leurs annonces contributives à sa mise en œuvre. Tous les partenaires qui se sont positionnés comme PTF potentiels dans le financement du PNSR seront aussi sollicités pour appuyer la mise en œuvre du CPP.

VI. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI ET EVALUATION

VI.1. MISE EN ŒUVRE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre de Programmation Pays, le Gouvernement et la FAO veilleront à créer et consolider les synergies et complémentarités avec les partenaires au développement, notamment avec les autres agences du Système des Nations Unies. Par ailleurs, la mise en œuvre du Cadre de Programmation Pays de la FAO devra contribuer à consolider le partenariat avec le Gouvernement, les agences du SNU, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, le secteur privé, les centres de recherches, les ONG et la société civile, en particulier avec une implication accrue des organisations professionnelles agricoles jusqu'au niveau décentralisé.

Après l'approbation du document de CPP, deux outils principaux seront développés pour permettre sa mise en œuvre: (i) le Plan de Travail par Pays (PTP) biennal et (ii) le Plan de Suivi et d'Évaluation (S&E). Le Plan de S&E sera aligné sur le système de suivi et d'évaluation du PNSR ainsi que sur les systèmes de suivi, de révision et d'évaluation de l'UNDAF et de la FAO.

Le CPP s'opérationnalisera tous les deux (2) ans à l'aide de Plans de Travail par Pays (PTP) définissant clairement les activités, les cibles biennuelles à atteindre par les structures d'exécution, les ressources financières disponibles et les délais. Ces plans font l'objet d'une validation par toutes les parties prenantes avant le démarrage. Dans le but de faciliter la mesure des progrès vers les résultats, il sera réalisé une étude de base pour collecter toutes les informations sur les indicateurs de base retenus dans la matrice du cadre de résultats du CPP. Cette étude, en plus de fournir des informations sur le niveau actuel des indicateurs au démarrage, devra aussi renseigner sur la disponibilité des intrants (personnel, matériel, équipement et ressources financières) et les services offerts au niveau institutionnel et communautaire. Les besoins des différentes parties prenantes (institutions et organisations communautaires de base) devront être également définis. Si nécessaire, des études ou enquêtes complémentaires pourront être effectuées pour accompagner le PTP.

VI.2. SUIVI ET EVALUATION

Le processus de suivi-évaluation du CPP 2013– 2015 de la FAO sera aligné aux dispositions de suivi-évaluation mises en place par les institutions nationales notamment dans le PNSR.

Tous les programmes et projets qui seront initiés dans le cadre du présent CPP devront, prendre en compte les indicateurs pertinents du CPP et du PNSR.

Le suivi-évaluation du CPP se fera en étroite collaboration avec le SP/CPSA qui veillera à la cohérence globale, l'efficacité et l'efficacité des interventions. Le système de suivi-évaluation du CPP s'articulera autour de deux axes à savoir :

- la mobilisation des ressources à travers les projets et programmes élaborés et financés. La coordination nationale du CPP mettra à contribution les différents échelons de la FAO (bureaux sous régional, régional et du siège de la FAO), de l'UNDAF et du Gouvernement du Burkina Faso pour cette mobilisation.
- l'exécution des projets et programmes qui sera sanctionné par un rapport à tous les échelons d'exécution selon des périodes bien définies.

Le CPP sera évalué à mi-parcours et en fin de cycle. Tous les projets et programmes du CPP feront l'objet d'évaluations à mi-parcours et finale, suivant le système d'évaluation de la FAO. Outre ces deux niveaux, une étude sur la situation de référence² est envisagée pour renseigner les indicateurs de résultats et de performances présentés en annexes 2 et 5. Les réalisations du CPP feront également l'objet d'évaluation annuelle pour vérifier les progrès réalisés.

Le dispositif de suivi évaluation aidera à disposer des informations permettant d'apprécier globalement les performances et les changements induits relatifs au développement du secteur agricole et de la nutrition au Burkina Faso. Egalement, il devra permettre de disposer d'information a temps pour renseigner les preneurs de décision pour la préparation et/ou la réponse a d'éventuelles crises alimentaires et agricoles.

Une capitalisation systématique des expériences permettra de tirer des leçons et d'élaborer de bonnes pratiques afin qu'elles soient partagées, et reproduites à plus grande échelle.

Ainsi, le système de suivi-évaluation sera complété par :

- un système de capitalisation des expériences, leçons tirées et bonnes pratiques afin qu'elles soient partagées, et reproduites à plus grande échelle ;
- un plan de communication pour faire connaître le CPP et ses principales réalisations.

Conformément au principe de flexibilité du CPP, a tout moment et/ou au vu des résultats de l'évaluation a mi-parcours et, en accord avec le Gouvernement, les priorités ainsi que les résultats du CPP peuvent faire l'objet de modification consensuelle. La révision du CPP peut également s'imposer si des priorités émergentes sont jugées impératives pour la FAO et le Gouvernement de façon consensuelle.

² Le Burkina Faso et la Sierra Leone ont été pour bénéficier l'étude de la situation de référence dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique 2014-2017.

ANNEXES

ANNEXE 1 : MATRICE DES PRIORITE

Domaines prioritaires du CPP 2013-2015	Priorités du PNSR 2011-2015	PNUAD 2011-2015	Priorités sous régionales de la FAO	Objectifs stratégiques de la FAO au niveau global
<p>DOMAINE PRIORITAIRE 1 : AMELIORATION DE LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES ET DES MENAGES RURAUX VULNERABLES A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE</p>	<p>Axe 1 : Amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaires Axe 4 : Amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie</p>	<p>Effet 1 : La croissance économique accélérée est durable et pro pauvre</p>	<p>Priorité 1 : Augmentation durable de la production, productivité et diversification agricoles</p>	<p>OS 1 : Contribuer à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition OS 2 : intensifier et améliorer de manière durable la fourniture de biens et de services par l'agriculture, la foresterie et les pêches OS 5 : Améliorer la résilience des moyens de subsistance face à des menaces ou en situation de crise</p>
<p>DOMAINE PRIORITAIRE 2 : AMELIORATION DES REVENUS DES POPULATIONS RURALES A TRAVERS L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITE DES SYSTEMES AGRO-SYLVO-PASTORALES ET HALIEUTIQUES</p>	<p>Axe 2 : Augmentation des revenus des populations rurales</p>	<p>Effet 1 : La croissance économique accélérée est durable et pro pauvre</p>	<p>Priorité 1 : Augmentation durable de la production, productivité et diversification agricoles Priorité 3 : Environnement propice, attractif, compétitif et sensible au genre pour les marchés et une meilleure qualité et une sécurité sanitaire des aliments pour un commerce accru englobant les besoins spécifiques des femmes et des groupes vulnérables.</p>	<p>OS 3 : Réduire la pauvreté rurale OS 2 : intensifier et améliorer de manière durable la fourniture de biens et de services par l'agriculture, la foresterie et les pêches</p>
<p>DOMAINE PRIORITAIRE 3 AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE</p>	<p>Axe 3 : Développement durable et gestion des ressources naturelles Axe 5 : Développement du partenariat entre les acteurs du Monde rural</p>	<p>Effet 3: La gouvernance politique, administrative, économique et locale est rendue plus efficace et plus respectueuse des droits humains</p>	<p>Priorité 4 : Gestion des savoirs, coordination du plaidoyer et des politiques en Afrique de l'Ouest.</p>	<p>OS 4 : Veiller à la mise en place de systèmes alimentaires plus efficaces et plus ouverts aux niveaux local, national et international</p>

ANNEXE 2 : MATRICE DES RESULTATS DU CPP DU BURKINA FASO (Partie A)

Actions	Indicateurs		Situation et année de référence		Cibles en 2015		Source/moyens de vérification		Hypothèses et risques	
DOMAINE PRIORITAIRE 1 : AMELIORATION DE LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES ET DES MENAGES RURAUX VULNERABLES A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE										
DOMAINE PRIORITAIRE 2 : AMELIORATION DES REVENUS DES POPULATIONS RURALES A TRAVERS L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITE DES SYSTEMES AGRO-SYLVO-PASTORALES ET HALIEUTIQUES										
Effet 1.1 Les capacités de prévention des crises alimentaires et catastrophes naturelles sont renforcées										
Effet 2.1 : Les revenus des populations rurales sont augmentés										
Produit 1.1.1 : Les systèmes d'information monétaires agricoles des producteurs sont renforcés sur les risques de catastrophes naturelles et crises alimentaires sont renforcés.	Niveau des stocks nationaux de sécurité alimentaires	Revenu total moyen des ruraux (en FCFA)	ménages 45 000 T	742 855 en 2010	2006 55 000 T	965 712	Rapports SONAGESS	Rapport enquête permanente agricole (EPA)	Adhésion des acteurs	Disponibilité des ressources
	Délais de réaction en cas d'urgence en jour	Taux de mise en marché des productions céréalières	14 jours en 2010	15 % en 2010	3 jours	20 %	Rapport PNSR	Rapports enquête permanente agricole	Adhésion des acteurs	Disponibilité des ressources
	Niveau de financement des systèmes d'alerte précoce	Nombre de filière ou spé	10 en 2010	15	A déterminer		Lois de finances adoptées			
Produit 2.1.2 Les spéculations sont évitées	Capacités de production des ménages vulnérables améliorées							Rapport de suivi-évaluation du PNSR		Disponibilité des ressources
Produit 1.2.1. : Les moyens de production des ménages vulnérables sont préservés	Stocks de réserve pour les principales cultures constitués	Nombre de produits commerciaux de qualité officiels	3 en 2010	A déterminer	10		Rapport de suivi-évaluation du PNSR			Disponibilité des ressources
Effet 2.2 : La productivité des systèmes de productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques est améliorée										
Produit 2.2.1 : l'Accès des productrices, des producteurs et de leurs organisations à la formation, aux innovations et bonnes pratiques (GNT) sont assurés et améliorés.	Stocks d'aliments de bétail dans les zones à risque de déficit fourrager constitués	Taux d'adoption des bonnes pratiques des GNT	0 en 2010	1 000 tonnes			Rapport du MRAH	Rapports d'activités du MRAH		Disponibilité des sous produits agro-industriels, Adhésion des acteurs
Produit 1.2.2 : Les systèmes d'approvisionnement et de distribution des intrants, équipements, produits agro-sanitaires sont renforcés par les ménages ruraux est augmentée	Part des productions agricoles dans le PIB total	Part des productions agricoles dans le PIB total	faible	50 % (à déterminer)	Au moins 50 % des produits		Rapport de suivi-évaluation du PNSR	Rapport de mise en œuvre du MRAH		Bonne capacité des entreprises à exécuter les es travaux
Produit 1.2.3. : La consommation d'aliments nutritifs à haute valeur nutritionnelle par les ménages ruraux est augmentée	Score de diversité alimentaire (SDA) des ménages ruraux	Taux de couverture des systèmes d'approvisionnement et de distribution des intrants, équipements, produits agro-sanitaires sont renforcés.	Faible	Faible en 2013	% des ménages ayant leur SDA amélioré	Bonne moins 50 %	Rapport (au nutritionnelles/Ministère Santé)	Rapports d'enquêtes MASA et du MRAH		Disponibilité des ressources, Adhésion des acteurs
Produit 2.2.3. : La mise en marché des produits agricoles et agroalimentaires par les	Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimum de consommation	Nombre de PME agro-industrielles nouvellement créés	26 % en 2012	0 en 2010	13 %	10	Rapport FAO sur l'état de la Faim dans le Monde	Rapports Maison de l'Entreprise		Disponibilité des ressources

organisations et associations paysannes est appuyée.	Taux de mise à marché des productions de rente	40 % en 2010	80 %	Rapports EPA	Adhésion des acteurs
---	--	--------------	------	--------------	----------------------

DOMAINE PRIORITAIRE 3 AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE					
Effet 3.1. Les capacités institutionnelles des acteurs œuvrant dans la sécurité alimentaire sont renforcées					
Produit 3.1.1 : Les cadres de concertations en sécurité alimentaire et nutrition sont plus fonctionnels	Taux de participation des acteurs aux cadres de concertation	A déterminer	Amélioration du taux de participation	Compte rendus de réunions	Disponibilité ressources Adhésion des acteurs
	Nombre de décisions prises	A déterminer	A déterminer		
Produit 3.1.2 : Les capacités de formulation des politiques, programmes et projets de sécurité alimentaire des institutions publiques et des organisations paysannes (OP) sont renforcées.	Nombre de stratégies, programmes/projets formulés au cours du CPP par les institutions publiques	0 en 2013	5	Rapports du S/E CNSA	Disponibilité des ressources Adhésion des acteurs
	Nombre de documents de réflexion ou de plaidoyer sur la sécurité alimentaire élaborés par les OP	A déterminer	A déterminer	Rapports du SPONG	
Produit 3.1.3 : Les capacités des institutions en charge d'animer les cadres de concertation en sécurité alimentaire et nutritionnelle (orientation/pilotage, mobilisation des ressources, mise en œuvre, suivi-évaluation, coordination et ciblage) sont renforcées	Niveau de maîtrise par les institutions des outils de gestion	Faible en 2012	Bon	Rapports du S/E CNSA	Adhésion des acteurs
	Evolution de la part du budget alloué aux investissements agricoles et de sécurité alimentaire	Au moins 10% annuellement	Au moins 12 %	Lois de finance	Disponibilité des ressources

NB : La situation en année de référence et les cibles retenus au niveau de la matrice des résultats du CPP sont ceux retenus dans le PNSR pour autant que les produits sont conformes à ceux du PNSR. Du reste, le dispositif de suivi-évaluation du PNSR devra nous permettre de disposer aisément des informations d'appréciation souhaités, en plus de une étude sur la situation de référence envisagée au niveau dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique 2014-2017.

ANNEXE 3A : MATRICE DES RESULTATS DU CPP BURKINA FASO (PARTIE B)

Résultats du CPP	Besoins indicatifs en ressources (USD)			Partenaire de mise en œuvre		Partenaires fournisseurs de ressource
	Objectif de mobilisation des ressources	Financement existant	Estimations des ressources totales à mobiliser	Nationaux	Internationaux	
PRIORITE 1. Amélioration de la résilience des communautés et des ménages ruraux vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle	31 876	9 171	22 705	Ministères Techniques, ONG, Associations, Secteur privé, Société civile	ONG, Associations, Secteur privé, Société civile	Union Européenne, Suisse, Suède, Finlande, Luxembourg, Autriche, Italie
<i>Effet 1.1 Les capacités de prévention des crises alimentaires et catastrophes naturelles sont renforcées</i>	15 938	2 404	13 534			
<i>Effet 1.2 : Les capacités de production des ménages vulnérables sont améliorées</i>	15 938	6 767	9 171			
Priorité 2 : Amélioration des revenus des populations rurales à travers l'augmentation de la productivité des systèmes agro-sylvo-pastoraux et halieutiques	40 500	31 626	8 874	Ministères Techniques, ONG, Associations, Secteur privé, Société civile	ONG, Associations, Secteur privé, Société civile	Union Européenne, Suisse, Suède, Finlande, Espagne, Luxembourg, Autriche, Italie
<i>Effet 2.1 : Les revenus des populations rurales sont augmentés</i>	19 000	14 710	4 290			
<i>Effet 2.2 : La productivité des systèmes de productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques est améliorée</i>	21 500	16 916	4 584			
Priorité 3 : Amélioration de	8 750		7 876	Ministères Techniques	ONG,	Union Européenne,

gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle		874		es, ONG, Associations, Secteur privé, Société civile	Associations, Secteur privé, Société civile	Suisse, Suède, Finlande, Espagne, Luxembourg, Autriche, Italie
<i>Effet 3. 1 : Les capacités institutionnelles des acteurs œuvrant dans la sécurité alimentaire sont renforcées</i>	8 750	874	7 876			
Total	81 126	41 671	39 454			

ANNEXE 3B: Budget estimatifs du CPP 2013-2015 par priorité (en millions USD)

Priorités	2013	2014	2015	Total pour 03 ans
DOMAINE PRIORITAIRE 1. AMELIORATION DE LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES ET DES MENAGES RURAUX VULNERABLES A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE				
Effet 1.1 : Les capacités de prévention des crises alimentaires et catastrophes naturelles sont renforcées	5 625	5 625	4 688	15938
Effet 1.2 : les capacités de production des ménages ruraux vulnérables sont améliorées	5 625	5 625	4 688	15938
Sous total Domaine prioritaire 1	11 250	11 250	9 376	31876
DOMAINE PRIORITAIRE 2 : AMELIORATION DES REVENUS DES POPULATIONS RURALES A TRAVERS L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITE DES SYSTEMES AGRO-SYLVO-PASTORALES ET HALIEUTIQUES				
Effet 2.1. : Les revenus des populations rurales sont augmentés	7 125	7 125	5 250	19 500
Effet 2.2 : La productivité des systèmes de productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques est améliorée	7 500	7 500	6 000	21 000
Sous total domaine prioritaire 2	14 625	14 625	11 250	40 500
DOMAINE PRIORITAIRE 3. AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE				
Effet 3.1 : les capacités institutionnelles des acteurs œuvrant dans la sécurité alimentaire sont renforcées	3 000	3 000	2 750	8 750

Sous total domaine prioritaire 3		3 000	3 000	2 750	8 750
Total CPP 2013-2015		33 375	33 375	24 376	81 126

ANNEXE 4. EXAMEN DES ANTECEDENTS DE LA FAO DANS LE PAYS, NOTAMMENT ACTIVITES PASSES ET EN COURS.

Annexe 4.1. Projets nationaux en cours en 2013

Code/Intitulé :	Date début	Date fin	Budget total	Budget 2013
TCP/BKF/3301 Appui à la préparation et à la mise en œuvre du programme de réorganisation et de renforcement des capacités du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Burkina Faso	01/10/2010	31/01/2013	462.000	55.001
TCP/BKF/3302 Projet d'Appui à la Formulation d'un Programme d'Aménagement, de Sécurisation et de Valorisation des Espaces et Aménagements Pastoraux.	10/05/2011	09/04/2013	385.000	119.050
TCP/BKF/3401 Opération pilote de prise en charge de la lutte contre la tsé-tsé et la trypanosomose animale par les bénéficiaires dans la Province du Kéné Dougou au Burkina Faso	19/09/2012	31/01/2014	341.000	289.421
TCP/BKF/3402 Elaboration du Cadre de Programmation Pays	20/09/2012	31/12/2013	65.984	65.984
OSRO/BKF/101/EC Appui au renforcement des bases de la sécurité alimentaire à travers le renforcement de la filière semencière au niveau des communautés rurales affectées par les chocs climatiques au Burkina Faso	10/12/2011	09/12/2013	6.574.487	3.258.186
OSRO/BKF/203/SWI Assistance aux ménages vulnérables victimes de malnutrition et des chocs climatiques et économiques à travers la valorisation des produits forestiers non ligneux au Burkina Faso.	12/06/2012	31/05/2016	4.338.000	4.038.158
OSRO/BKF/205/BEL Appui aux moyens d'existence des ménages vulnérables affectés par la crise alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso, à travers le renforcement de leurs capacités productives de cultures maraîchères	07/03/2012	07/03/2013	300.000	125.969
OSRO/BKF/206/USA Food security information & Emergency assistance to vulnerable farming households in urban areas in Burkina Faso	23/08/2012	23/12/2013	400.000	198.839
OSRO/BKF/207/SWI Renforcement des capacités de résilience des populations vulnérabilisées par la crise alimentaire au Burkina Faso à travers l'appui au petit élevage	06/12/2012	05/12/2013	1.079.102	1.079.102

OSRO/BKF/208/AUS Appui à la résilience des populations rurales affectées par la crise alimentaire des régions du Nord, Centre Nord, Centre Ouest et Boucle du Mouhoun à travers la construction de puits pastoraux et maraîchers, de forages et boullis	01/12/2012	30/06/2013	2.253.801	2.253.801
GCP /BKF/049/SPA Projet d'intensification agricole par la maîtrise de l'eau dans les Régions du Centre-Sud et du Centre-Ouest	01/06/2007	30/06/2013	3.339.969	222.133
GCP /BKF/053/LUX Projet d'amélioration de la gestion et de l'exploitation durable des PFNL (PAGED-PFNL)	01/03/2010	28/02/2013	5.356.257	966.481
GCP /INT/092/ITA Développement des techniques de collecte d'eau de surface à petite échelle au Burkina Faso et en Tunisie	16/03/2011	31/03/2014	1.600.000	1.304.485
GDCP/BKF/002/ITA Projet d'appui au développement de la Commune de Dori	01/02/2012	31/01/2015	300.000	272.129
TOTAL			26 795 600	14 248 739

Annexe 4.2. Projets Urgences et Réhabilitation en cours en 2013

	CODES PROJETS	INTITULES	BUDGETS	DATE DE DEMARRAGE	DATE DE FIN
1	OSRO/BKF/601/USA	Intervention d'urgence pour la lutte contre l'influenza aviaire hautement pathogène au Burkina Faso	130 000	01-mai-07	30-mars-09
2	OSRO/BKF/602/CHA	Reconstitution d'urgence du potentiel de production agricole des ménages vulnérables au Burkina Faso	250 000	22-sept-06	30-juin-07
3	OSRO/BKF/701/CHA	Assistance agricole d'urgence aux ménages d'enfants mal nourris ou à risque de malnutrition dans les régions frappées par les catastrophes naturelles au Burkina Faso	300 000	30 ep 2007	30-juin-08
4	OSRO/RAF/705/SWE	Appui aux ménages exposés à des crises et renforcement des capacités d'analyse de la Cellule pour le suivi de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest	45 224	01-avr-07	30-juin-08
5	OSRO/BKF/702/LUX	Reconstitution des stocks de semences des ménages affectés par les chocs climatiques au Burkina Faso	1 002 556	08-janv-08	27-sept-08
6	OSRO/RAF/708/EC	Initiative pour le suivi de la sécurité alimentaire, de la nutrition et pour le renforcement des moyens d'existence durables des ménages vulnérables au Sahel- Niger-Burkina Faso	1 003 693	01-juin-07	31-déc-08
7	OSRO/BKF/801/SAF	Appui à l'étude des dégâts des inondations sur les périmètres aménagés à vocation agricoles dans les régions du centre Est et du Centre Sud.	71 500	01-mars-08	31-déc-08
8	TCP/BKF/3104	Assistance aux populations victimes des chocs climatiques et de la hausse des prix agricoles	496 000	01-juin-08	30-juin-09
9	GCP /GLO/216/SPA	FAO Initiative on Soaring Food Prices (ISFP)	519 800	mars-08	déc-08
10	OSRO/BKF/802/CHA	Emergency agricultural assistance to vulnerable populations affected by climatic risks and food insecurity (subset of regional project WA-08/A01, Rapid Response Fund to assist farmers affected by natural and human-made disasters).	755 393	01-mars-08	31-déc-08
11	OSRO/RAF/803/SWE	Appui aux ménages exposés à des crises et renforcement des capacités d'analyse de la Cellule pour le suivi de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest	222 500	01-janv-08	30-juin-09
12	OSRO/BKF/803/LUX	Appui aux populations rurales vulnérabilisées par les aléas climatiques et l'impact de la flambée des prix des produits de base.	1 130 611	01-août-08	31-oct-09

13	OSRO/BKF/804/CHA	Emergency assistance to farming families, victims of high food prices in urban and peri-urban areas in five cities of Burkina Faso.	899 999	25-sept-08	24-déc-08
14	OSRO/BKF/805/EC	Reconstitution de la capacité de production des familles vulnérables victimes de malnutrition, de la hausse des prix et des chocs climatiques au Burkina Faso.	2 215 657	01-août-08	01-juil-09
15	OSRO/BKF/901/CHA	Reconstruction de la capacité de production des ménages vulnérables affectés par la crise alimentaire et la hausse des prix au Burkina Faso.	500 002	25-mars-09	31-déc-09
16	GCP/BKF/052/EC	Soutien au renforcement des bases de la sécurité alimentaire par le rétablissement des capacités de production de qualité au niveau des communautés rurales affectées par la flambée des prix des produits agricoles	24 652 108	01-avr-09	30-nov-11
17	GCP/GLO/258/EC	EU Food Facility programme monitoring and visibility	1 185 495	01-avr-09	30-nov-11
18	OSRO/BKF/902/SWI	Assistance aux ménages vulnérables victimes de malnutrition et de chocs climatiques et économiques à travers la valorisation des produits forestiers non ligneux au Burkina Faso	844 690	15-sept-09	30-avr-11
19	OSRO/BKF/903/EC	Reconstitution de la capacité de production des ménages vulnérables affectés par les inondations à Ouagadougou au Burkina Faso	581 213	01-oct-09	01-avr-10
20	OSRO/BKF/904/USA	Emergency assistance to flood affected farming families in urban and peri-urban areas of Ouagadougou	400 000	27-sept-09	27-sept-10
21	OSRO/BKF/905/LUX	Assistance d'urgence aux familles d'agriculteurs affectées par les inondations dans les zones urbaines et périurbaines de Ouagadougou	287 770	01-oct-09	31-déc-10
22	OSRO/BKF/906/AUS	Assistance d'urgence aux familles d'agriculteurs affectées par les inondations dans la Région de l'Est et du Centre Nord du Burkina Faso.	288 600	01-janv-10	31-déc-10
23	OSRO/BKF/002/EC	Réponse humanitaire à la crise alimentaire du bétail de la saison sèche 2010 dans les régions du Nord, du Sahel et de l'Est du Burkina Faso	589 775	01-juin-10	30-avr-10
24	OSRO/BKF/001/EC	Soutien aux moyens d'existence des ménages victimes de la malnutrition au Burkina Faso par une assistance en santé et production animale.	1 243 946	01-févr-10	31-déc-10

25	OSRO/BKF/101/EC	Appui au renforcement des bases de la sécurité alimentaire à travers le renforcement de la filière semencière au niveau des communautés rurales affectées par les chocs climatiques au Burkina Faso	7 161 149	10-déc-11	09-déc-13
26	OSRO/BKF/102/SWI	Assistance aux ménages vulnérables victimes de malnutrition et de chocs climatiques et économiques à travers la valorisation des produits forestiers non ligneux au Burkina Faso (phase 2)	481 090	15-mai-11	15-mai-12
27	OSRO/BKF/103/USA	Food security monitoring & Emergency assistance to vulnerable farming households in urban areas in Burkina Faso	330 000	01-juil-11	31-mars-12
28	OSRO/BKF/104/BEL	Appui aux élevages des ménages vulnérables face aux difficultés alimentaires du cheptel de la saison sèche de l'année 2012 au Burkina Faso	300 000	10-janv-12	31-déc-12
29	OSRO/BKF/201/CHA	Emergency support of Malian Refugees and host communities livestock in Burkina Faso	300 000	14-mars-12	14-sept-12
30	OSRO/BKF/202/CHA	Improvement of vulnerable households resilience in the context of human and animal food crisis in Burkina Faso	2 878 472	19-avr-12	19-oct-12
31	OSRO/BKF/203/SWI	Assistance aux ménages vulnérables victimes de malnutrition et de chocs climatiques et économiques à travers la valorisation des produits forestiers non ligneux au Burkina Faso	4 622 000	01-juin-12	31-mai-16
32	OSRO/BKF/205/BEL	Soutien à la reconstitution de la capacité de production des ménages vulnérables victimes de la crise alimentaire et nutritionnelle de 2012 par la culture maraîchère au Burkina Faso	300 000	01-sept-12	31-août-13
33	OSRO/BKF/206/USA	Food security information & Emergency assistance to vulnerable farming households in urban areas in Burkina Faso	400 000	01-oct-12	23-déc-13
34	OSRO/BKF/207/SWI	Renforcement des capacités de résilience des populations vulnérabilisées par la crise alimentaire au Burkina Faso à travers l'appui au petit élevage	1 078 264	01/12/2012	31/12/3013
35	OSRO/BKF/208/AUS	Appui à la résilience des populations rurales affectées par la crise alimentaire des régions du Nord, Centre Nord, Centre Ouest et Boucle du Mouhoun à travers la construction de puits pastoraux et maraîchers, de forages et boullis.	2 269 004	15/15/2012	30/06/2014
	Total		59 736 511		

Annexe 4.3: Financement existant par priorité

PRIORITE	2013	2014	2015	TOTAUX
Priorité 1. Amélioration de la résilience des communautés et des ménages ruraux vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle				
Intégration de la résilience climatique dans la production agro pastoral pour la sécurité alimentaire dans les zones rurales vulnérables à travers l'approche des champs- école paysans	86 328	800 000		886 328
Sous total Projets réguliers	86 328	800 000		886 328
Appui aux moyens d'existence des ménages vulnérables affectés par la crise alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso, à travers le renforcement de leurs capacités productives de cultures maraîchères	122 505			122 505
Renforcement des capacités de résilience des populations vulnérabilisées par la crise alimentaire au Burkina Faso à travers l'appui au petit élevage	1 079 102			1 079 102
Appui à la résilience des populations rurales affectées par la crise alimentaire des régions du Nord, Centre Nord, Centre Ouest et Boucle du Mouhoun à travers la construction de puits pastoraux et maraîchers, de forages et boullis.	1 126 901	1 126 901		2 253 802
Strengthening resilience of vulnerable herders in the Sahel	475 000	475 000		950 000
Programme de renforcement de la résilience des ménages vulnérables au Sahel	1 277 244	1 277 244		2 554 488
Regional Programme for local capacity building in Disaster Risk Management (DRM) in West Africa and in the Sahel	662 463	662 463		1 324 926
Sous total projets d'urgence	4 080 752	2 879 145		6 959 897
TOTAL PRIORITE 1	4 167 080	3 679 145		7 846 225

PRIORITE	2013	2014	2015	TOTAUX
Priorité 2. : Amélioration des revenus des populations rurales à travers l'augmentation de la productivité des systèmes agro-sylvo-pastorales et halieutiques				
Formulation d'un programme d'aménagement, de sécurisation et de valorisation des espaces et aménagements pastoraux	118 371			118 371
Projet d'intensification agricole par la maîtrise de l'eau dans les régions du Centre-Sud et du Centre-Ouest	201 751			201 751
Projet d'Amélioration de la Gestion et de l'Exploitation Durable des PFNL	1710247			1 710 247
Initiative Eau et Sécurité Alimentaire		1 500 000	2 500 000	4 000 000
Intégration des initiatives de réduction des pertes alimentaires pour les petits exploitants dans les pays à déficit vivrier		200 000	200 000	400 000
Appui aux Ressources Halieutiques		200 000	200 000	400 000
Sous total projets réguliers	2 030 369	1 900 000	2 900 000	6 830 369
Appui au renforcement des bases de la sécurité alimentaire à travers le renforcement de la filière semencière au niveau des communautés rurales affectées par les chocs climatiques au Burkina Faso	3 313 572			3 313 572
Assistance aux ménages vulnérables victimes de la malnutrition et des chocs climatiques et économiques à travers la valorisation des produits forestiers non ligneux au Burkina Faso.	1 009 024	1 009 024	1 009 024	3 027 072
Emergency support to protect agriculture-based livelihoods of vulnerable households in Burkina Faso	464 154	464 154		928 328
Food security information & Emergency assistance to vulnerable farming households in urban areas in Burkina Faso	198 539			198 539
Projet de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Burkina Faso	3 405 705	6 811 409	6 811 409	17 028 523
Support to Malian refugees and their host communities in livestock management in Burkina Faso	100 000	200 000		300 000
Sous total Projets d'urgence	9 153 467	9 147 050	7 820 433	26 120 950
TOTAL PRIORITE 2	11 183 836	11 047 050	10 720 433	32 951 319

PRIORITE	2013	2014	2015	TOTAUX
Priorité 3. : Amélioration de gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle				
Appui à la préparation et à la mise en œuvre du programme de réorganisation et de renforcement des capacités du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Burkina Faso	54 848			54 848
Appui à la formulation du cadre de programmation pays	57 834			57 834
Sous total projets réguliers	112 682			112 682
Projet d'appui au développement de la Commune de Dori	243 165	28 964		252 129
Opération pilote de prise en charge de la lutte contre la tsé-tsé et la trypanosomose animale par les bénéficiaires dans la Province du Kéné Dougou au Burkina Faso	289 421		200 000	489 421
Sous total projets d'urgence	532 586	28 964	200 000	761 550
TOTAL PRIORITE 3	645 268	28 964	200 000	874 232
TOTAL GENERAL	15 996 184	14 755 159	1 092 043	41 671 776

Annexe 4.4: Financement acquis par priorité et par effet

Priorités	Total pour 03 ans	2013	2014	2015
DOMAINE PRIORITAIRE 1. AMELIORATION DE LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES ET DES MENAGES RURAUX VULNERABLES A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE				
Effet 1.1 : Les capacités de prévention des crises alimentaires et catastrophes naturelles sont renforcées	2 404	1 741	662	
Effet 1.2 : les capacités de production des ménages ruraux vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont améliorées	6 767	3 087	2 664	
Sous total Domaine prioritaire 1	9 171	4 829	3 327	
DOMAINE PRIORITAIRE 2 : AMELIORATION DES REVENUS DES POPULATIONS RURALES A TRAVERS L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITE DES SYSTEMES AGRO-SYLVO-PASTORALES ET HALIEUTIQUES				
Effet 2.1. : Les revenus des populations rurales sont augmentés	1 710	1 710		
Effet 2.2 : La productivité des systèmes de productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques est améliorée	29 916	8 81116	10 384	10 720
Sous total domaine prioritaire 2	31 626	10 521	10 384	10 720
DOMAINE PRIORITAIRE 3. AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE				
Effet 3.1 : Les capacités institutionnelles des acteurs oeuvrant dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont renforcées	874	645 268	28	200
Sous total domaine prioritaire 3	874	645	28	200
Montant disponible	41 671	15 996	14 755	1 092

ANNEXE 5: PLAN DU SUIVI-EVALUATION

INTITULÉ	INDICATEUR	MOYEN ET SOURCES DE VERIFICATION	RESPONSABILITE
Domaine prioritaire 1 : AMELIORATION DE LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES ET DES MENAGES RURAUX VULNERABLES A L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE			
<i>Effet 1.1 Les capacités de prévention des crises alimentaires et catastrophes naturelles sont renforcées</i>			
Produit 1.1.1. : Les systèmes d'information sur les risques de catastrophes naturelles et crises alimentaires sont renforcés	Niveau des stocks nationaux de sécurité alimentaires	Rapports SONAGESS Rapport d'évaluation du PNSR	Cellule suivi-évaluation SP/CPSA et SONAGESS
	Délais de réaction en cas d'urgence en jour	Lois de finance adoptées	
	Niveau de financement des systèmes d'alerte précoce		
<i>Effet 1.2 les capacités de productions des ménages vulnérables sont améliorées</i>			
Produit 1.2.1. : Les moyens de production des ménages vulnérables sont préservés	Stocks de réserve de semences de qualité pour les principales cultures pluviales constitués	Rapports techniques MASA Rapport des enquêtes nutritionnelles/ministère de la santé	Cellule suivi-évaluation SP/CPSA et Service suivi-évaluation de la FAO Burkina Faso Services Techniques MASA et MRAH
Produit 1.2.2. : Les moyens de production des ménages vulnérables sont réhabilités	Stocks d'aliments de bétail dans les zones à risque de déficit fourrager constitués	Rapports techniques MRAH et MASA	
Produit 1.2.3.: La consommation d'aliments à haute valeur nutritive par les ménages ruraux est augmentée	Part des productions irriguées dans la production totale Score de diversité alimentaire (SDA) des ménages ruraux Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique au niveau national	Rapport FAO sur l'état de la Faim dans le Monde	
DOMAINE PRIORITAIRE 2 : AMELIORATION DES REVENUS DES POPULATIONS RURALES A TRAVERS L'AUGMENTATION DE LA			

PRODUCTIVITE DES SYSTEMES AGRO-SYLVO-PASTORALES ET HALIEUTIQUES				
Effet 2.1. : Les revenus des populations rurales sont augmentés				
Produits 2.1.1. : le niveau de revenus monétaires agricoles des producteurs est rehaussé	Revenu total moyen des ménages ruraux (en FCFA)	Rapport enquête permanente agricole (EPA)	Cellule SP/CPSA	suivi-évaluation
Produit 2.1.2 Les spéculations porteuses () sont promues	Taux de mise en marché des productions céréalières Nombre de filière ou spéculation porteuses promues Nombre de produits commercialisés selon les normes officielles	Rapports enquête permanente agricole	Directions agricoles	Statistiques
Effet 2.2. : la productivité des systèmes de productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques est améliorée				
Produit 2.2.1: l'Accès des productrices, des producteurs et de leurs organisations à l'information, aux innovations et bonnes pratiques (Gestion Durable des Terres et Gestion des Ressources Naturelles (GRN) est assuré	Taux de couverture des systèmes d'approvisionnement et de distribution des intrants, équipements, produits phyto et zoo sanitaires sont renforcés.	Rapports de la Maison de l'Entreprise	Cellule SP/CPSA Directions agricoles Directions agricoles	suivi-évaluation Statistiques Statistiques
Produit 2.2.2. : Les systèmes d'approvisionnement et de distribution des intrants, équipements, produits phyto et zoo sanitaires sont renforcés.	Nombre de PME/PMI agro-industrielles nouvellement créées	Rapports EPA		
Produit2.2.3. : La mise en marché des produits agricoles et agroalimentaires par les organisations et associations paysannes est appuyée.	Taux de mise à marché des productions de rente			

DOMAINE PRIORITAIRE 3 AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Effet 3.1. Les capacités institutionnelles des acteurs oeuvrant dans la sécurité alimentaire sont renforcées

Produit 3.1.1 : Les cadres de concertations en sécurité alimentaire et nutrition sont plus fonctionnels.

Produit 3.1.2. : Les capacités de formulation des politiques, programmes et projets de sécurité alimentaire des institutions publiques et des organisations paysannes (OP) sont renforcées.

Produit 3.1.3 : Les capacités des institutions en charge d’animer les cadres de concertation en sécurité alimentaire et nutritionnelle (orientation/pilotage, mobilisation des ressources, mise en œuvre, suivi-évaluation, coordination et ciblage) sont renforcées

Taux de participation des acteurs aux cadres de concertation	Rapports du SE CNSA	Cellule SP/CPSA	suivi-évaluation
Nombre de décisions prises	Rapports du SPONG		
Nombre de stratégies, programmes/projets de sécurité alimentaire formulé durant la phase de mise en œuvre du CPP par les institutions publiques	Rapports du SE CNSA		
Nombre de documents de réflexion ou de plaidoyer sur la sécurité alimentaire élaborés par les OP	Rapports du SE CNSA		
Niveau de maîtrise par les institutions des outils de gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Rapports du SE CNSA		
Evolution de la part du budget alloué aux investissements agricoles et de sécurité alimentaire.			

ANNEXE 6: EXAMEN DES PROGRAMMES, DES LOIS ET DES POLITIQUES LES PLUS IMPORTANTS DANS LES DOMAINES RELEVANT DU MANDAT DE LA FAO

Depuis les indépendances, le pays a toujours cherché des voies et moyens pour réaliser son décollage économique, condition nécessaire pour un développement durable. Ainsi, les politiques, stratégies, programmes et lois/règlements ci-dessous ont été élaborés.

1. Politiques et stratégie d'ordre général

Le Programme d'Ajustement Structurel (PAS). Après cette période, des performances macroéconomiques ont été obtenues grâce à la mise en œuvre des Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) et du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA), soutenus par les partenaires au développement, et visant à améliorer la gestion des finances publiques, libéraliser l'économie nationale et tirer profit d'une plus grande ouverture sur l'extérieur. Le taux de croissance moyen du Produit Intérieur Brut est passé à 5% en moyenne entre 1994 et 2000.

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Après la phase d'ajustement structurel, le pays a adopté depuis 2000, **le (CSLP)** qui est un document qui énonce les objectifs prioritaires de développement du Gouvernement. Il a vocation d'influencer les objectifs sectoriels de chaque ministère et de choisir des indicateurs de suivi des programmes et plans d'actions financés. L'objectif global du CSLP est de réduire la pauvreté de 46,4% à 35% à l'horizon 2015. En 2003, conformément à ses engagements de procéder à une révision du document tous les trois ans, il a élaboré une nouvelle génération du CSLP pour prendre en compte l'ensemble des secteurs prioritaires de développement. Après huit ans de mise en œuvre du CSLP, constatant la faible appropriation de la version révisée du CSLP et des treize (13) CSRLP et constatant que la mise en œuvre du CSLP a certes permis de réaliser des progrès certains en matière de gestion de l'économie, mais ces progrès n'ont pas permis de réaliser pleinement les objectifs quantitatifs de développement, notamment la réalisation d'une croissance forte et la réduction significative de la pauvreté, le Burkina Faso s'est engagé dans la formulation d'une Stratégie de Croissance Accélérée de Développement Durable (SCADD) qui est une nouvelle vision stratégique de développement ambitieuse, lui permettant d'accélérer ses mutations socio-économiques et d'offrir de meilleures conditions de vie à sa population.

La stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) 2011-2015 a été adoptée en décembre 2010, en lieu et place du CSLP. Son objectif est de «réaliser une croissance économique forte (10 % par an), soutenue et de qualité, génératrice d'effets multiplicateurs sur le niveau d'amélioration des revenus, la qualité de vie de la population et soucieuse du respect du principe de développement durable». Ceci permettrait d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et de réduire la pauvreté à moins de 35 % en 2015. L'intensification des investissements du secteur privé, le recours aux partenariats public-privé et aux pôles de croissance sont des éléments clés dans la mise en œuvre de ses axes stratégiques. De toute évidence, les principaux pôles régionaux de croissance seront construits autour des potentialités naturelles et agricoles. Le niveau de contribution à l'économie nationale défini par la SCADD pour le secteur rural est la réalisation d'un taux de croissance moyen du PIB agricole de 10,7 % sur les cinq ans (2011-2015).

2. Politiques et stratégies spécifiques au développement rural.

Au regard de l'importance de la contribution du secteur rural au développement socio-économique du pays, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre des politiques et stratégies visant à créer les bases d'une croissance accélérée et une amélioration des conditions de vie des populations.

La Stratégie de développement rural (SDR). En 2003, l'adoption de la SDR à l'horizon 2015, en cohérence avec le CSLP), visait à s'appuyer sur ce secteur pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et contribuer à la croissance de l'économie nationale. **L'objectif de la SDR est « d'assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable ».** La SDR a été mise en œuvre à travers des Programmes et Plans d'actions ministériels suivants :

- **le Programme d'investissement dans les secteurs de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (PISA),** dont les actions ont permis de développer l'agriculture irriguée, de promouvoir les technologies de conservation des eaux et du sol, l'utilisation de la fumure organique et des semences de variétés améliorées, de renforcer la mécanisation agricole, d'améliorer le cadre institutionnel et de mettre en place un cadre de concertation sur la sécurité alimentaire. Ces actions ont généré la croissance de la production agricole en termes réels de 3 % par an sur la période 2007-2010 et l'amélioration de la sécurité alimentaire avec l'augmentation de la production céréalière de 9 % par an en moyenne, rythme supérieur au taux d'accroissement démographique (3,1 % par an). En ce qui concerne les ressources halieutiques, avec la stratégie nationale adoptée en 2003, d'importants résultats ont été obtenus, notamment l'accroissement de la production piscicole de 10 % de 2008 à 2009 et 25 % de 2009 à 2010.
- **le Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA),** en matière d'eau potable et à l'assainissement familial, des avancées ont été enregistrées depuis l'institutionnalisation du (PN-AEPA) en 2006. En s'appuyant sur une approche programmatique sectorielle pour l'atteinte des OMD à l'horizon 2015, ce programme a permis de faire passer le taux d'accès à l'eau potable, de 51,5 % en 2006 à 56,63 % en 2010 pour le milieu rural et de 63 % à 75 % en milieu urbain sur la même période. Quant à l'assainissement, les résultats de l'enquête nationale y relative (DGAEUE, 2010) montrent qu'en 2010, moins de 10 % des ménages en milieu urbain et moins de 1 % en milieu rural avaient accès à un assainissement familial.
- **le plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE),** la mise en œuvre du PAGIRE amorcée depuis 2003, a permis de bâtir un socle juridique sur la gestion de l'eau avec la mise en place et le fonctionnement des Agences de l'eau. Des outils spécifiques tels que le texte législatif relatif à la Contribution financière en matière d'eau (CFE) ainsi que le Système d'information sur l'eau, les usages et les risques ont été adoptés.
- **le plan décennal d'action du secteur de l'environnement et du cadre de vie (PDA/ECV),** la mise en œuvre du PDA/ECV a enregistré des acquis significatifs en matière d'aménagement et de gestion durable de forêts, de réduction de la demande

en combustibles ligneux (diffusion de technologies d'économie d'énergie et promotion d'énergies alternatives) et de valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL). En ce qui concerne la gestion de la faune, des textes législatifs et réglementaires, élaborés de façon participative ont été adoptés. Les populations sont désormais impliquées dans le système de gestion et le rôle du secteur privé a été promu. Enfin, l'Office national des aires protégées (OFINAP), une structure jouissant d'une autonomie de gestion a été créé et est désormais fonctionnel.

- **Le plan d'actions et programme d'investissement dans le secteur de l'élevage (PAPISE)**, les principaux résultats obtenus de la mise en œuvre du PAPISE dont la première version a été adoptée en octobre 2000 sont : (i) la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire (loi d'orientation relative au pastoralisme – LORP- et décrets d'application) favorable à la gestion des ressources pastorales, (ii) la valorisation des zones à vocation pastorale ; (iii) l'amélioration de la productivité (viande et lait) grâce à des actions d'amélioration génétique. En outre, dans le domaine de la santé animale, la performance du réseau de surveillance épidémiologique a été améliorée. En 2006, le Burkina a obtenu le statut de pays indemne de la peste bovine et ce statut a été conservé jusqu'à présent. Par ailleurs, le programme a permis d'améliorer la compétitivité et l'accès aux marchés des produits animaux par la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures structurants (infrastructures de mise en marché, infrastructures de transformation) tels que les marchés à bétail, les abattoirs et aires d'abattage, les boucheries et étals de boucherie et les unités de transformations du lait. Enfin, la structuration des acteurs des filières a été renforcée et des interprofessions promues dans certaines filières.
- **la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA)**, adoptée en 2003 à travers laquelle le Gouvernement s'est assigné comme objectif de réduire de 50 % le nombre de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition à l'horizon 2015. La finalité est alors de construire les conditions d'une sécurité alimentaire durable.
- **Le Plan National de Contingence Multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes** (Plan Sectoriel de Sécurité Alimentaire a été également adopté en février 2009.
- **la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR)**, adoptée en 2007, elle vise à assurer à l'ensemble des acteurs ruraux, l'accès équitable au foncier, la garantie de leurs investissements et la gestion efficace des différends fonciers dans le but de promouvoir une agriculture productive et durable. Cette politique est renforcée par la loi n° 034-2009/AN portant régime foncier rural et dont les décrets prioritaires de mise en œuvre sont disponibles.
- **la politique nationale en matière d'environnement (PNE)**, son adoption par le Gouvernement en janvier 2007 dote le sous-secteur de l'environnement d'un cadre de dialogue pour les acteurs et les partenaires nationaux et internationaux. En fédérant toutes les ambitions du Gouvernement en matière d'environnement en un seul document de référence, elle vise à favoriser l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques, plans et programmes de tous les acteurs et partenaires. Elle a été mise en œuvre à travers essentiellement le Plan décennal d'action du secteur de l'environnement et du cadre de vie (PDA/ECV).

- **la politique nationale de développement durable de l'élevage (PNDEL)**, adoptée en septembre 2010, la PNDEL vise à l'horizon 2025 «un élevage compétitif et respectueux de l'environnement autour duquel s'organisent de véritables chaînes de valeurs portées par des filières professionnelles, tournées vers le marché et qui contribuent davantage aussi bien à la sécurité alimentaire qu'à l'amélioration du niveau de bien-être des burkinabè». Son outil opérationnel est le Plan d'actions et programme d'investissements du sous-secteur de l'élevage (PAPISE).
- **La Stratégie nationale de développement durable de l'agriculture irriguée (SNDDAI)**, elle s'insère dans la vision de la SCADD, notamment en son axe 2 dont les actions prioritaires sont les infrastructures agricoles et hydro-agricoles pour accroître la productivité et faciliter la conservation et/ou la transformation ainsi que l'écoulement des produits. Elle vise à impulser le secteur de l'irrigation comme moyen de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire des ménages et contribuer fortement à l'emploi. Elle a mobilisé d'importants investissements, entre autres de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, du Fonds International de développement agricole, de la FAO et de nombreux partenaires bilatéraux.
- **La politique et stratégie en matière d'eau (PSE)**, l'adoption de la PSE en 1998 vise à contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau afin que celle-ci ne devienne pas un facteur limitant du développement socio-économique. La mise en œuvre de la politique nationale de l'eau s'inspire des principes énoncés dans la constitution du Burkina Faso et dans les différents textes législatifs ainsi que des principes de gestion de l'eau, développés au niveau international notamment dans les textes des conventions signées ou ratifiées par le Burkina Faso.
- **Le Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE)**, adopté en mai 2003, le PAGIRE vise à contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau du pays, adapté au contexte national, conforme aux orientations définies par le Gouvernement burkinabé et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau. Le PAGIRE s'exécute sur la période 2003-2015 en deux phases, respectivement 2003-2009 et 2010-2015.
- **la politique et stratégie nationales d'assainissement (PSNA)**, l'adoption en juillet 2007 de la PSNA vise à contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'assainissement, afin d'améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations, de préserver leur santé et de protéger les ressources naturelles.

Au total, la mise en œuvre de ces programmes a permis d'enregistrer des progrès, mais de nombreuses insuffisances persistent et le monde agricole vit toujours dans une certaine précarité. Cet état de fait s'explique par :

- (i) la faible appropriation de ces programmes par les acteurs à tous les niveaux (acteurs étatiques et non étatiques),
- (ii) (ii) la dominance de «l'approche projet» au niveau des Ministères et aussi au niveau des PTF,
- (iii) (iii) la faible adhésion des PTF à certains de ces programmes et plans d'actions,

- (iv) (iv) l'insuffisance des ressources de l'Etat allouées au secteur agricole. A cela s'ajoute l'instabilité institutionnelle aussi bien dans le secteur qu'à l'intérieur des sous-secteurs qui est source d'incohérence des politiques et programmes et de faible coordination des interventions. Le Programme national du secteur rural (PNSR) a été conçu en tenant compte de ces insuffisances, mais aussi des acquis enregistrés dans leur mise en œuvre.

Le Programme national du secteur rural (PNSR). Afin de renforcer les acquis enregistrés dans la mise en œuvre de la SDR et face aux nouveaux défis auxquels le secteur rural est confronté, le Gouvernement, en accord avec tous les autres acteurs, a décidé de l'élaboration d'un Programme National du Secteur Rural (PNSR). Le PNSR est le cadre d'opérationnalisation de la SDR et de la SCADD) dans le secteur rural pour la période 2011-2015. **A cet effet, le PNSR traduit la volonté du Gouvernement de se doter d'un cadre unique de planification et de mise en œuvre de l'action publique en matière de développement rural.** Son champ d'application couvre tous les domaines de compétence des départements ministériels en charge du secteur rural notamment, les productions végétales, animales, forestières, halieutiques et fauniques, la promotion de l'économie rurale, les aménagements hydro agricoles, pastoraux, forestiers, halieutiques et fauniques, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, la gestion durable des ressources naturelles et du foncier rural, l'environnement et l'assainissement du cadre de vie, l'organisation et l'encadrement du monde rural, la gestion et la prévention des crises alimentaires.

3. Les lois et règlements en Agriculture et environnement

Un certain nombre de lois, textes et règlements sont élaborés et adoptés pour régir des domaines précis du développement rural parmi lesquels on peut citer :

- les lois sur l'environnement (Loi 1994-002 Code de l'Environnement, Loi 1997-005 Code de l'environnement, Loi 1997-005 Code de l'environnement) ;
- Les codes forestiers (Loi 1997-006 Code Forestier, Loi 1997-006 Code Forestier, Loi 1997-006 Code Forestier) ;
- les codes sur la Loi 2001-002 Code de l'eau, Loi 2001-002 Code de l'eau, Loi 2002-034 Code pastoral ;
- Le code pastoral (Loi 2002-034 Code pastoral) ;
- les lois sur l'agriculture : Loi 1996-014 Loi portant réorganisation agraire et foncière, Loi 2006-010 portant réglementation des semences, végétales au Burkina Faso.

4. Le cadrage institutionnel du secteur rural

Sur le plan organisationnel, le secteur rural couvre l'action de trois ministères qui sont actuellement (i) agriculture et hydraulique, (ii) environnement et développement durable et (iii) ressources animales. Chacun de ces ministères est structuré en Directions générales et centrales, en structures rattachées et de mission, en 13 directions régionales, en 45 directions provinciales et en zones d'appui ou services départementaux en nombres variables. En plus de ces trois ministères, d'autres départements interviennent dans le secteur pour les aspects tels que la recherche, les finances, le commerce et l'industrie agro-alimentaire, le désenclavement, l'alphabétisation, la sécurité, la santé et la nutrition, l'administration territoriale et décentralisation, la promotion du genre, etc. Les activités sont menées par des acteurs organisés en groupements, unions, fédérations, coopératives et interprofessions dont

la plupart est regroupée au sein de la confédération paysanne du Faso (CPF). Par ailleurs, il faut noter l'émergence d'acteurs privés et la présence d'un nombre important d'organisations non gouvernementales dont les rôles dans le monde rural sont de plus en plus significatifs. Avec la décentralisation, les communautés de base exercent des prérogatives et des responsabilités plus importantes dans la conduite des actions de développement et la gestion de leurs ressources. Enfin, des chambres régionales d'agriculture ont été créées dans chacune des 13 régions et fédérées en une Chambre nationale d'agriculture.

ANNEXE 7 : BIBLIOGRAPHIE

- Burkina Faso ; 2004**, Stratégie de développement rural à l'horizon 2015 ; Ouagadougou, 99p ;
- Burkina Faso ; 2011** ; Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), Ouagadougou ; Burkina Faso, 116p
- MASA /MRAH /MEDD/MAHA/MRSI Juillet 2011** ; Programme national du secteur rural (PNSR) , Document de programme (Version finale
- Burkina Faso, 2007**, Politique et stratégies nationales d'assainissement.
- DEP/MRA, 2004** : Les statistiques du secteur de l'élevage au Burkina Faso, Ouagadougou ; Burkina Faso, 24p+annexes ;
- DGPER, 2010**, Evolution du secteur agricole et des conditions de vie des ménages au Burkina, Ouagadougou, Burkina Faso, 100p ;
- MAH, 2007**, Programme d'investissement du secteur de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (PISA), Ouagadougou, Burkina Faso, 60p ;
- MAHRH** ; Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement (PN/AEPA) ; Ouagadougou, Burkina Faso ;
- MAHRH, 2003**, Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) ;
- MAHRH, 2007**, Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural, Ouagadougou, Burkina Faso, 49p ;
- MECV, 2007** ; Plan décennal d'action en matière d'environnement et de cadre de vie (PDA/ECV) Document de base, Ouagadougou, Burkina Faso ; 67p ;
- MECV, 2007** ; Politique nationale en matière d'environnement ; Ouagadougou, Burkina Faso ; 62p
- MEE, 1998**, Politique et stratégies en matière d'eau ;
- MPF, 2009** ; Politique nationale genre, Ouagadougou, Burkina Faso, 98p ;
- MRA ; 2010** ; Politique nationale de développement durable de l'élevage (PNDEL), Ouagadougou, Burkina Faso ; 54p
- MRA, 2008**, Plan d'action et programme d'investissement du secteur de l'élevage à l'horizon 2015 (PAPISE), Version finale, Ouagadougou, Burkina Faso, 122p ;
- MAHRH Janvier 2006** ; Politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée stratégie, plan d'action, plan d'investissement à l'horizon 2015 rapport principal
- FAO 20121** ; Guide pratique pour la formulation du Cadre de Programmation par Pays
- Burkina Faso 1995** ; Politique nationale de la recherche scientifique et technologique (PNRST) ;
- MRSI 2012** ; Plan d'actions prioritaires 2013-2015 de la Politique nationale de la recherche scientifique et technologique (PAP-PNRST)) ;
- MASN Avril 2007** ; Politique Nationale d'action Sociale ;
- MS février 2007** ; Politique Nationale Nutrition
- Fao Burkina, janvier 2012**, plan d'action pour la gestion des risques de catastrophes au Burkina Faso 2012-2013
- Burkina Faso**, notes méthodologiques sur l'intégration de la résilience dans les cadres stratégique et programmatique du SNU